



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.66
11 décembre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 66e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 28 novembre 1989, à 15 heures

Président : M. TELLMANN (Norvège)
(Vice-Président)

puis : M. SALLAH (Gambie)
(Vice-Président)

La situation au Moyen-Orient [37] (suite)

- a) Rapports du Secrétaire général
- b) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Tellmann (Norvège), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

- a) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/690 et Add.1, A/44/731, A/44/737)
- b) PROJETS DE RESOLUTION (A/44/L.47 à A/44/L.49)

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : La gamme des problèmes les plus aigus qui caractérisent la nature complexe et instable de la situation au Proche-Orient est très vaste : elle va de l'absence d'un règlement politique des conflits régionaux aux problèmes d'ordre démographique, national, religieux, économique, humanitaire en passant par de nombreux autres problèmes auxquels sont confrontés les pays de la région.

La tension qui persiste au Moyen-Orient ne peut que susciter une vive préoccupation, d'autant plus qu'au fil des ans on note dans la structure même de la situation au Moyen-Orient une accumulation d'éléments qualitativement nouveaux et de nouvelles contradictions qui compliquent encore ceux existants. Nous sommes particulièrement inquiets de voir que le conflit arabo-israélien n'est toujours pas réglé, qu'une militarisation directe en découle et que la région est plus que jamais saturée des types d'armes les plus modernes et les plus déstabilisantes, y compris des armes chimiques et des missiles. On a reçu de nombreuses informations relatives à la présence d'armes nucléaires. Il est véritablement à craindre que la course aux armements ne conduise le Moyen-Orient à un nouveau niveau d'affrontement lourd de conséquences imprévisibles pour la sécurité tant régionale qu'internationale.

Tout ceci indique que le règlement du conflit entre Israël et les Arabes fait partie intégrante du processus de raffermissement de la paix dans le monde entier. On ne s'étonnera donc pas que la problématique du Moyen-Orient soit devenue l'une des questions prioritaires dans toutes les instances internationales.

M. Belonogov (URSS)

Malheureusement, nous observons de plus en plus clairement des facteurs qui non seulement aggravent la situation dans la région mais lui donnent un tour de plus en plus dramatique et tragique. Ces facteurs ne sont pas fortuits. L'absence, jusqu'à présent, d'un mouvement concret pour débloquent les conflits du Moyen-Orient crée un terrain propice à l'affrontement et au maintien des positions de force qui s'inspirent de différentes formes et types d'extrémisme et de fanatisme, y compris de fanatisme religieux. Pas plus tard que le 22 novembre, le Président du Liban, René Moawad, a trouvé la mort au cours d'un ignoble attentat. Cet acte terroriste a clairement mis en relief les intentions des forces qui voudraient arrêter le processus de règlement pacifique perceptibles au Liban et replonger le pays dans un climat de lutte fratricide et sanguinaire qui détériorerait le climat dans la région et dans le monde.

Nous espérons, en Union soviétique, que les citoyens du Liban, quelles que soient leurs orientations politiques ou leurs convictions religieuses, s'opposeront à ces manoeuvres et s'uniront autour des représentants de l'autorité légitime. Nous sommes convaincus que les Etats arabes et le Haut Comité tripartite de la Ligue des Etats arabes feront tous leurs efforts pour empêcher que soit sapé le règlement politique sur la base des accords de Taëf et qu'ils contribueront à l'instauration de la paix. L'URSS est prête à poursuivre son aide et à contribuer à l'instauration de la paix au Liban, à la renaissance de ce beau pays et à son retour, en tant qu'acteur, à la vie politique internationale.

Selon nous, le conflit arabo-israélien demeure le facteur le plus important de l'instabilité et du caractère explosif de la situation au Moyen-Orient. Son règlement est la condition de l'amélioration et de la normalisation de la situation dans cette région. Nous devons admettre que, jusqu'à présent, il n'a pas été possible de réaliser des progrès sérieux vers la paix au Moyen-Orient malgré la position favorable des Arabes à l'égard d'un règlement politique et de la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, comme cela ressort des décisions pertinentes des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays arabes à Casablanca.

Le monde entier a approuvé la ligne constructive et réaliste adoptée par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), fondée sur les décisions du Conseil national de Palestine prises à Alger. La grande majorité des Etats Membres

M. Belonogov (URSS)

des Nations Unies ont, à juste titre, considéré ces décisions comme une contribution importante au processus menant au règlement global du conflit arabo-israélien.

La conférence internationale sur le Moyen-Orient constitue un mécanisme universel approprié pour sortir le conflit arabo-israélien de l'impasse. Cette opinion est partagée par la majorité absolue des Membres des Nations Unies et est reflétée dans différentes résolutions de l'Assemblée générale. Une telle conférence permettrait de concrétiser l'un des principes fondamentaux d'une nouvelle pensée politique : assurer l'équilibre des intérêts de toutes les parties concernées. A cet égard, il est nécessaire de tenir compte des aspects essentiels suivants du conflit : premièrement, la base du règlement se trouve dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette résolution prévoit le retrait des troupes israéliennes des territoires occupés lors du conflit armé de 1967 et par la suite, à savoir la rive ouest du Jourdain, la partie est de Jérusalem, la bande de Gaza, les hauteurs du Golan et le Sud-Liban.

Deuxièmement, il importe d'assurer le droit du peuple palestinien à l'autodétermination de la même façon qu'il est garanti au peuple d'Israël.

Troisièmement, toutes les parties au conflit ont droit à une existence pacifique et sûre à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et doivent respecter strictement les principes de l'égalité des droits, de la sécurité égale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'autre, du respect de l'indépendance et de la souveraineté politiques et du non-recours à la force dans le règlement des différends.

Les participants à la conférence internationale seraient les représentants de toutes les parties au conflit, y compris le peuple arabe de Palestine dont le représentant légitime est l'OLP, ainsi que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. A cet égard, le rôle des cinq membres permanents consisterait à créer un climat positif pour conduire les négociations et leur donner l'impulsion nécessaire; à présenter, individuellement ou collectivement, des propositions et recommandations; à établir des contacts avec les parties directement concernées, par exemple au cas où le processus de négociation serait au point mort, et à donner des garanties pour l'application des accords. Ce serait là des facteurs importants qui contribueraient à la mise en oeuvre des documents adoptés. En même temps, les

M. Belonogov (URSS)

membres permanents du Conseil de sécurité n'imposeraient pas leurs propres vues sur la conférence. Il est évident que les décisions sur les questions concrètes seraient prises par les parties directement concernées.

L'Union soviétique se prononce pour un processus pacifique établi à partir des possibilités offertes par les Nations Unies. Elle est prête à appuyer toute proposition constructive, y compris de caractère transitoire, susceptible de mener à la réalisation d'un règlement global. Sur le plan pratique, une partie du travail de la préparation de la conférence internationale pourrait consister en des contacts bilatéraux et multilatéraux afin de rechercher des solutions de compromis et de dégager des dénominateurs communs pour un processus pacifique acceptable par toutes les parties concernées. Nous pensons que ce travail préparatoire ainsi que la coordination des aspects et des activités organisationnels et procéduraux de la conférence permettraient de réduire les divergences de vues, d'instaurer un dialogue et de respecter les intérêts communs.

Le rôle à jouer par les Nations Unies dans le processus de règlement est des plus importants et, à cet égard, je voudrais me référer à la déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Edouard Chevardnadze, au Caire, lors de son voyage au Moyen-Orient, en février dernier :

"Depuis le début, les Nations Unies ont joué un rôle fondamental dans les affaires du Moyen-Orient. Fondamentalement, tout ce qui a été fait jusqu'ici est lié à cette organisation et à l'aide qu'elle a apportée."

C'est précisément les Nations Unies qui, dès 1947, ont été à l'origine d'une décision de principe en adoptant la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, y compris le plan de partage de la Palestine en deux Etats. En agissant ainsi, les Nations Unies tenaient compte de la nécessité pour les deux peuples de vivre dans une patrie historique commune et d'exercer chacun son droit à l'autodétermination. Nous pensons que cette approche est toujours valable aujourd'hui.

Comme on le sait fort bien, le discours de M. Chevardnadze auquel je viens de me référer exposait des idées en vue d'améliorer la situation au Moyen-Orient.

M. Belonogov (URSS)

Nous sommes satisfaits de l'attention et de l'intérêt que suscite notre proposition, surtout dans les pays du Moyen-Orient, ainsi que les mesures visant à renforcer le processus de paix. Nous pensons que des mesures devraient être prises pour réduire les tensions régionales et favoriser l'atmosphère de confiance pour que la région puisse vivre sans affrontement, dans la stabilité, la sécurité et le bon voisinage. Un dialogue constructif sur la question pourrait contribuer à créer un processus de négociation en éliminant la méfiance mutuelle, la crainte, l'hésitation et en ayant plutôt recours au principe de confiance et de dialogue basé sur l'égalité des droits. Ce sont les principes de base de la nouvelle pensée politique.

Les fondations de l'édifice du Moyen-Orient de la postcrise ne seront pas solides si l'on ne commence pas à examiner les problèmes liés à la militarisation de la région. Les accords de paix étayés par des garanties internationales qui émaneraient de la conférence sur le Moyen-Orient sont la condition nécessaire pour assurer un avenir sûr à la région, condition qui, cependant, ne suffit pas. Le lourd fardeau du passé accumulé au cours de décennies d'affrontements et les tensions ne peuvent être surmontés que si l'on crée dans cette région un système global de dialogue entre Etats, basé sur des mécanismes solides bilatéraux et multilatéraux, qui garantiront de façon égale le développement du processus de coopération réciproquement bénéfique, l'élimination de la course aux armements, la réduction du danger de guerre et le règlement équitable des problèmes internationaux culturels et religieux.

Il faut accorder la plus grande attention à la question de la proclamation du Moyen-Orient comme zone dénuée d'armes nucléaires et chimiques, et à la création d'un centre régional pour diminuer la menace de guerre. L'exécution de ces idées permettrait de diminuer le niveau d'affrontement militaire et politique, et de prévoir l'évolution des événements dans la région. Des mesures pratiques dans ce sens seraient très utiles pour sortir le conflit arabo-israélien de l'impasse où il se trouve actuellement.

L'Union soviétique tente d'apporter une contribution constructive et créatrice aux contacts internationaux relatifs au problème du Moyen-Orient en se basant sur les décisions pertinentes des Nations Unies. Nous sommes prêts à coopérer activement avec toutes les parties, avec les Nations Unies et avec le Secrétaire général, de façon à réaliser enfin un progrès véritable concernant le règlement du

M. Belonogov (URSS)

conflit arabo-israélien et la convocation à cette fin de la conférence internationale. La conférence constitue l'occasion d'un compromis historique, sans lequel le Moyen-Orient pendant de nombreuses années encore, se verra condamner à vivre dans des circonstances d'affrontement militaire, de violence et d'insécurité.

M. ADJOYI (Togo) : Voici déjà plus de 40 ans qu'au Moyen-Orient, la réparation d'une grave injustice de l'histoire a créé une autre injustice qui s'est avérée le point de départ d'un des drames les plus préoccupants de notre temps.

La création de l'Etat d'Israël avait répondu à l'impérieuse nécessité de mettre fin à l'errance d'un peuple qui, victime innocente d'une violente et injustifiable haine raciale, avait subi les pires sévices et humiliations pendant la deuxième guerre mondiale.

Pour la nouvelle société internationale, l'ONU, fondée sur de nobles idéaux et soucieuse de promouvoir le respect de la dignité humaine, une telle décision n'était que légitime.

Malheureusement, les réalités politiques devaient indiquer peu de temps après que la région n'avait pas été suffisamment préparée pour s'accommoder de cette nouvelle donnée géographique et politique.

En raison de sa complexité, du grand nombre de parties concernées et impliquées et des enjeux qu'il comporte, le conflit du Moyen-Orient est sans doute celui qui a mobilisé le plus d'efforts de règlement de l'ONU et qui, certainement, en exigera encore davantage.

Au rang des initiatives significatives prises par la communauté internationale pour régler le conflit figure notamment l'adoption par le Conseil de sécurité de deux résolutions qu'on ne citera jamais assez, à savoir la résolution 242 (1967) qui a énoncé les principes d'une paix juste et durable au Moyen-Orient et la résolution 338 (1973) qui a décidé que des négociations commenceraient entre les parties en cause sous des auspices appropriés en vue d'instaurer une paix juste et durable.

Ces résolutions ont d'ailleurs été réaffirmées par les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale portant sur la situation au Moyen-Orient.

Il importe de rappeler que par sa résolution 43/54 A, l'Assemblée générale a réaffirmé sa conviction que la question de Palestine était l'élément central du conflit au Moyen-Orient et qu'une paix d'ensemble juste et durable ne pourrait être instaurée dans la région sans le plein exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux inaliénables et le retrait immédiat, inconditionnel et total

M. Adjoyi (Togo)

d'Israël du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem, et des autres territoires arabes occupés. L'Assemblée générale avait réaffirmé en outre qu'il ne pouvait y avoir de règlement global et juste de la situation au Moyen-Orient sans la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, représentant du peuple palestinien.

Par la même résolution, l'Assemblée générale avait demandé à nouveau que la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient soit convoquée sous les auspices de l'ONU, avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties aux conflits, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité.

M. Adjoyi (Togo)

La Conférence doit aussi être dotée des moyens et de toute l'autorité voulus pour être en mesure de parvenir à une solution juste et globale fondée sur le retrait d'Israël du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, ainsi que des autres territoires arabes occupés et à la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU concernant la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient.

Significatifs également de l'engagement de l'ONU à résoudre la crise du Moyen-Orient sont les multiples efforts de médiation déployés par le Secrétaire général et son représentant spécial au Moyen-Orient de même que les opérations de maintien de la paix engagées dans la région, notamment la FNUOD et la FINUL.

Il est extrêmement préoccupant de constater qu'en dépit des efforts soutenus de la communauté internationale, singulièrement la fixation d'un cadre de règlement global, juste et durable, la méfiance, l'intransigeance, la méconnaissance caractérisée des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et les politiques et actes d'agression ont fait du conflit du Moyen-Orient l'un des plus graves et persistants cas de rupture de la paix de notre temps.

Il est injuste que de ce fait le peuple palestinien se voie toujours privé de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance. Le conflit du Moyen-Orient n'est malheureusement pas sans incidence tragique sur la crise libanaise qui perdure depuis 15 ans et dont les récents événements interpellent encore une fois les consciences sur la responsabilité de chaque Etat de contribuer à faire instaurer la paix dans la région.

Le vent de changement qui souffle de plus en plus fort sur les relations politiques internationales indique que le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales recommandent le rejet ou l'abandon progressif des vieilles certitudes mal fondées relatives à l'opportunité et à l'efficacité de l'emploi de la force, en faveur du recours au dialogue et à la concertation.

A cet égard, les récents développements de la situation au Moyen-Orient exigent une révision courageuse des politiques appliquées jusqu'alors.

Le déclenchement et la persistance de l'Intifada sont l'expression vivante d'un peuple déterminé à se soustraire à l'annexion et à la domination, même au risque de sa vie, pour recouvrer sa dignité, sa liberté et son indépendance.

La proclamation de l'Etat de Palestine est d'ailleurs intervenue comme la résultante de la ferme volonté du peuple palestinien d'exercer ses droits

M. Adjoyi (Togo)

inaliénables à l'autodétermination, à l'indépendance et à une patrie et comme une étape décisive dans les efforts de règlement du conflit au Moyen-Orient.

En reconnaissant le nouvel Etat de Palestine, le Togo entend marquer à la fois son attachement invariable au droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance et son soutien et sa solidarité au peuple palestinien, tout comme il soutient le droit d'Israël à une patrie.

Mon pays entend également réaffirmer sa conviction profonde qu'un règlement global, juste et durable de la crise du Moyen-Orient ne saurait se faire sans le dialogue qui passe par la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région à l'existence.

Dans la mesure où l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, a pleinement assumé ses responsabilités d'instance dirigeante en déclarant reconnaître le droit d'Israël à l'existence et renoncé au terrorisme sous toutes ses formes, et en étant disposée au dialogue, il importe qu'Israël révise sa position pour entamer des négociations directes devant aboutir à un règlement d'ensemble de la crise.

Les efforts diplomatiques intenses déployés depuis le début de cette année pour arrêter un plan de règlement acceptable du conflit du Moyen-Orient sont à la mesure de l'impérieuse nécessité du dialogue entre les parties directement concernées.

A cet égard, ma délégation voudrait rendre un vibrant hommage au Président Hosni Moubarak d'Egypte pour le plan en 10 points qu'il a proposé afin de déclencher le processus de règlement politique.

Ce plan a le mérite d'intégrer le cadre de règlement fixé par les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, de déterminer les critères auxquels devrait répondre la conférence internationale, notamment la participation, sur un pied d'égalité, de toute les parties concernées et/ou impliquées, y compris l'OLP et de réaffirmer la validité des principes énoncés dans le paragraphe 3 de la résolution 43/176 de l'Assemblée générale.

La non-acceptation du plan Moubarak par Israël semble traduire le refus de ce pays de négocier avec l'OLP.

Or l'on sait qu'une résolution globale de la crise ne saurait se rechercher sans la participation effective de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien. Toute formule tendant à amorcer le dialogue avec une délégation

M. Adjoyi (Togo)

palestinienne n'ayant pas l'aval de la Centrale palestinienne serait vouée à l'échec. Israël devrait donc prendre les mesures appropriées pour ouvrir la voie à un véritable processus de règlement global, juste et durable du conflit dans le cadre d'une conférence internationale de paix et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Les changements spectaculaires que nous observons aujourd'hui dans les relations politiques internationales démontrent que la roue de l'histoire tourne constamment, et que toute tentative de l'arrêter serait une entreprise suicidaire.

M. Adjoyi (Togo)

A l'heure où les deux superpuissances s'attachent à taire leurs divergences idéologiques et politiques pour rechercher des terrains d'entente propices aux efforts de désarmement et de renforcement de la paix mondiale, à l'heure où le dialogue se poursuit un peu partout, soit pour assurer le relâchement des tensions et le retour de la confiance, soit pour régler les conflits et pour entreprendre d'importantes réformes politiques nationales, il n'y a plus guère de place pour l'intransigeance, la méconnaissance et l'exclusion des autres protagonistes du conflit du Moyen-Orient.

Le peuple israélien connaît trop bien le prix de la dignité, de la liberté et de l'indépendance pour les refuser à un autre peuple, le peuple palestinien. Que de violence et de souffrances inutiles faut-il encore pour persuader les uns et les autres qu'aucun peuple au monde n'est disposé à marchander sa dignité, sa liberté et son indépendance?

Les calculs géopolitiques inopportuns, la méfiance et l'intransigeance doivent céder le pas au dialogue sans arrière-pensées et à la concertation la plus large possible qui sont désormais les seules voies raisonnables pour le règlement du conflit au Moyen-Orient.

C'est dire tout simplement qu'il est grand temps de se donner la main pour faire la paix. Cette paix, qui comme l'avait souligné S. S. le pape Paul VI, dans son discours prononcé à la vingtième session de l'Assemblée générale, doit guider la destinée des nations du monde entier. La paix est possible partout, même au Moyen-Orient. Seule la détermination des parties à engager le dialogue peut entretenir l'espoir qu'un jour, pas très lointain, je le souhaite, tous les peuples de cette région pourront enfin échanger le rameau d'olivier.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais annoncer qu'à la demande du Président du Groupe des Etats arabes, le vote sur les projets de résolution est reporté à une date ultérieure, qui sera annoncée.

M. DOWEK (Israël) (interprétation de l'anglais) : Le débat annuel rituel sur "La situation au Moyen-Orient" est pénétré d'un axiome sous-jacent qui régit nombre des débats aux Nations Unies : "Les seuls facteurs déterminants dans l'interaction internationale sont l'importance comparative des Etats, le nombre de voix qu'ils commandent et la convergence de leurs intérêts". Le débat de cette année ne fait malheureusement pas exception à la règle.

M. Dowek (Israël)

Il n'est pas facile d'effacer de la carte du monde toute une région géographique et de la soustraire à l'oeil scrutateur du monde. Pourtant, lorsqu'il s'agit du Moyen-Orient, l'Assemblée générale devient très sélective et très tolérante. Elle choisit d'ignorer la situation qui règne dans 24 des 25 Etats qui composent la région. Le fait de mentionner nommément ces 24 pays ou la moindre référence à leurs méfaits sont tacitement acceptés comme un tabou obligatoire. Injustifiablement, l'Assemblée générale ferme bénévolement les yeux sur des conflits majeurs, des violations atroces des droits de l'homme, des campagnes horribles de répression contre des minorités sans défense, des atteintes constantes aux instruments internationaux et des actes flagrants de discrimination qui sont commis pour des raisons religieuses et ethniques. Même devant la dégénération de la situation au Moyen-Orient en un foyer de terrorisme international ou l'utilisation répétée de gaz mortels, l'Assemblée générale n'a pas jugé bon de renoncer aux restrictions qu'elle s'est imposées.

Qui plus est, dans un long processus de désinformation, la majorité qui contrôle l'Assemblée générale a réussi à voiler le sens de notions universellement acceptées, telles que celles de paix, de guerre, de répression, de droits de l'homme, de terrorisme, de réfugiés, de démocratie, de liberté, de justice et de légalité. Elle a permis la concoction d'une nouvelle série de définitions et des normes conçues pour répondre aux besoins de certains pays et de certains blocs. Même la géographie - science exacte - est déformée intentionnellement. Le Moyen-Orient s'est miraculeusement rétréci en un pays unique. L'attention est axée exclusivement sur des événements réels ou imaginaires relatifs à Israël; le reste de la région n'a aucune importance ni intérêt pour l'Assemblée générale.

Ce que font les Arabes contre d'autres Arabes ou contre d'autres pays au Moyen-Orient est reconnu comme ne relevant que des Arabes eux-mêmes. Les Arabes peuvent opprimer d'autres Arabes. Les Arabes peuvent torturer d'autres Arabes. Les Arabes peuvent tuer d'autres Arabes. Du moment qu'ils se limitent à des frères arabes et au Moyen-Orient, quoi qu'ils puissent faire est une affaire intérieure arabe, et le reste du monde doit garder le silence et s'abstenir de toute ingérence, surtout dans les instances des Nations Unies. Si les Arabes veulent que l'Assemblée générale se concentre exclusivement sur Israël et fasse abstraction du reste du Moyen-Orient, leurs vœux sont gracieusement exaucés. Ce n'est qu'un petit tribut à payer pour permettre à l'ensemble du système des Nations Unies de fonctionner aussi régulièrement que possible.

M. Dowek (Israël)

Le sacrifice annuel du bouc émissaire rituel - Israël - sur l'autel de considérations apparemment pragmatiques revient, à long terme, à un prix exorbitant et inadmissible. Cela implique avant tout le sacrifice des principes les plus fondamentaux sur lesquels l'Organisation repose. Cela pervertit l'essence même de sa raison d'être et compromet sa crédibilité et sa capacité de s'acquitter des tâches primordiales qui lui incombent. Un homme d'Etat danois des plus éminents, M. Poul Hartling, ancien Premier Ministre qui a consacré huit ans de sa vie au service des Nations Unies en sa qualité de Haut Commissaire pour les réfugiés, a écrit dans ses mémoires :

"Nous entendons de tous côtés de belles phrases sur le sujet des droits de l'homme et la paix, et chaque jour nous assistons à la terreur, la violence, la torture et l'oppression de l'être humain. Cela est si aberrant qu'on risque de tomber dans l'abîme du désespoir... L'étendue de l'hypocrisie peut être difficile à accepter. Les représentants d'Etats, qui eux-mêmes pratiquent la tyrannie la plus brutale, articulent de belles phrases sur les droits de l'homme. La partie qui rompt un accord transforme sans vergogne le noir en blanc, sans que son porte-parole en rougisse ou que sa voix le trahisse. Il est insupportable d'être partie à ce jeu."

M. Dowek (Israël)

Ces remarques liminaires ne signifient pas que ma délégation va se lancer, comme elle l'a fait à maintes reprises dans le passé, dans un exposé détaillé et documenté de ce qui se passe dans l'ensemble du Moyen-Orient. Cela s'est révélé inutile et vain. Comme le dit un dicton français : "Il n'y a pire aveugle que celui qui ne veut pas voir et pire sourd que celui qui ne veut pas entendre".

Ma délégation s'en tiendra donc à la ligne tracée d'avance pour ce débat. Elle défend une juste cause, la cause de la paix et de la coexistence pacifique. Elle ne ressent aucune gêne à déclarer et à répéter sans cesse sa position en ce qui concerne le conflit prolongé déclenché il y a 40 ans par les voisins arabes d'Israël et poursuivi par eux jusqu'à ce jour. Ma délégation s'efforcera de le faire, autant que possible, de manière positive et constructive, en dépit de la démagogie, des calomnies et de l'attitude belliciste auxquelles ont eu recours certains des orateurs précédents.

Tout au long de ce débat et dans un certain nombre de débats analogues, Israël a été décrit comme l'archidiabole et la personnification même du mal. La liste des crimes qui lui sont attribués par certains orateurs dont l'imagination est la proie de phantasmes et de cauchemars est inépuisable dans son absurdité. Rien n'est oublié : crimes de guerre, crimes contre l'humanité, nazisme, génocide, répression, agression, expansionnisme, racisme, torture, et j'en passe. Même la lutte héroïque d'Israël pour sa vie et ses efforts louables pour combattre les détournements, le terrorisme et le chantage international, sont qualifiés de violations flagrantes des normes déformées imposées à la communauté internationale par ces mêmes orateurs.

Cet exercice dans l'absurde, sanctionné par une avalanche de résolutions des Nations Unies, n'aurait été que méprisable s'il n'avait impliqué, au bout de 41 ans de guerre et de terreur, des effusions de sang, des haines, des ravages et des destructions continus. Pour les peuples du Moyen-Orient, c'est là un cauchemar qui fige le sang, car il signifie qu'aucune solution concertée ne sera apportée au conflit arabo-israélien au cours des années à venir et que des milliers d'innocents, tant israéliens qu'arabes, devront payer de leur vie et du bien-être de leur famille l'entêtement, le manque de perspicacité et la folie des dirigeants qui s'y opposent.

Paradoxalement, ce sont les Arabes palestiniens qui, comme toujours dans le passé, paient le prix sans cesse plus élevé de ces politiques. En effet, qu'ont-ils accompli pendant les 40 dernières années avec les nombreuses résolutions et les discours enflammés dont nous avons été témoins? Ont-ils amélioré le sort du

M. Dowek (Israël)

peuple palestinien? Ont-ils apporté une contribution à la cause palestinienne? Ont-ils aidé à résoudre les problèmes à long ou à court terme des Palestiniens? Au contraire, ces résolutions ont été un mauvais service rendu aux Palestiniens; elles leur ont fermé toutes les portes; elles ont empêché, pendant des années, la réinstallation de milliers de familles. Elles ont suscité plus d'amertume et plus de haine, elles ont apporté aux Arabes palestiniens plus de souffrances et plus de larmes. Elles en ont fait des pions au service des intérêts arabes et étrangers, elles les ont poussé à un affrontement armé sanglant avec des régimes arabes impitoyables et même à des querelles fratricides et mortelles entre eux. Quel tableau glorieux et quelle situation tragique nous avons là.

Un ancien ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Igal Allon, avait coutume de dire "Les Arabes ne laissent jamais passer une chance de rater une occasion historique". C'est ce qu'ils ont fait dans les années 30 lorsqu'une commission royale a préconisé la partition de la Palestine - les Juifs ont accepté la proposition mais les Arabes l'ont rejetée. C'est ce qui s'est produit à nouveau en 1947, au moment où l'Assemblée générale des Nations Unies a voté en faveur de la partition - les Juifs ont accepté cette solution mais les Arabes l'ont rejetée et ont entamé une guerre générale. Ensuite, en 1967, dans le sillage de la guerre des Six jours, une autre occasion de se mettre d'accord a été perdue aussi. Israël a tenté à maintes reprises de faire démarrer des négociations de paix, mais en vain. Si les Arabes avaient réagi de manière positive, à l'époque, ils auraient découvert qu'Israël, dans l'intérêt de la paix, était prêt à accepter de faire de grandes concessions. Au lieu de cela, la terreur répandue par l'OLP a atteint des sommets sans précédent, la violence et la haine ont engendré le besoin de prendre plus de mesures de sécurité strictes et, dans le triste cycle de violence qui s'en est suivi, la voie de la modération a été progressivement étouffée.

Après la guerre du Yom Kippour en 1973, des initiatives politiques et diplomatiques ont abouti à la visite spectaculaire de feu le Président Sadat à Jérusalem, à la paix avec l'Egypte et au cadre de paix de Camp David. Camp David a suscité la meilleure occasion de faire une véritable percée et de trancher le noeud gordien du conflit arabo-israélien. En effet, Camp David a fourni une formule claire de paix globale qui, si elle avait été appliquée à l'époque, aurait permis aujourd'hui à la région de savourer les fruits d'un règlement permanent.

Les problèmes des Palestiniens n'ont été ni oubliés ni négligés dans le cadre de paix de Camp David. Leurs droits légitimes et la part qu'ils doivent prendre

M. Dowek (Israël)

pour déterminer leur propre avenir y étaient reconnus. Les Arabes palestiniens ont été, dès le début même, désignés comme des participants à part entière, de leur propre droit, à la négociation d'un règlement permanent. Et pourtant, on a laissé passer, une fois de plus, l'occasion d'instaurer une paix juste et durable.

Israël n'a pas perdu espoir et n'a pas renoncé à sa quête de paix résolue. Le Premier Ministre, M. Shamir, a présenté une nouvelle initiative de paix en quatre points. Il n'a pas exigé que Camp David soit accepté en tant que condition préalable pour venir à la table de négociation. Israël dit tout simplement de laisser les représentants palestiniens librement élus se réunir avec les représentants d'Israël, sans aucune condition préalable, pour discuter de la paix. Le dynamisme, l'élan des négociations feront le reste. Cela sera difficile, cela prendra peut-être longtemps mais, en fin de compte, une fine trame de compromis sera tissée, qui ne satisfera peut-être pas complètement ni l'une ni l'autre des deux parties, Arabes et Juifs. Cependant, de cette trame émergera la paix parce que la paix est le seul besoin fondamental de tous les peuples et Etats concernés.

La main tendue vers la paix n'a pas encore été serrée. Au contraire, sous prétexte de se préoccuper des Arabes palestiniens et de leur droit à l'autodétermination, l'assaut lancé contre Israël sur le terrain et dans les instances internationales a pris de l'ampleur et un nombre toujours plus grand de résolutions négatives ont été adoptées, exigeant, implicitement et parfois explicitement, la destruction de l'Etat d'Israël et le rejet de tout effort constructif afin de promouvoir la paix. Plus de 150 Palestiniens, qui n'ont pas suivi aveuglément la ligne tracée par l'OLP, ont été assassinés de sang froid par des groupes d'assaut de l'OLP. Tout ceci au nom de l'autodétermination palestinienne.

M. Dowek (Israël)

J'aimerais dire quelques mots de l'autodétermination étrange et singulière que recherchent les Arabes palestiniens. En fait, il s'agit d'une sorte d'autodétermination clairement prédéterminée. Tout a été déterminé pour eux par d'autres. Ils ne peuvent ni se faire entendre ni opérer de choix. Ils se voient refuser toute participation à la question. On leur dit, sans même les avoir consultés, ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire. Ils n'ont pas le droit à des élections libres et doivent accepter l'OLP comme leur seul représentant légitime. On les somme de rejeter toute solution qui n'est pas totalement conforme à l'idéologie et à la doctrine de l'OLP. La solution elle-même est choisie d'avance pour eux : ils doivent accepter, quel qu'en soit le prix, rien de moins que la création d'un Etat sur tout le territoire de ce qui fut la Palestine obligatoire et de procéder, dans cette voie, à la destruction non seulement de l'Etat d'Israël, mais aussi du Royaume hashémite de Jordanie.

Quel genre d'autodétermination est celle qui impose aux Arabes palestiniens la direction d'une organisation qu'ils n'ont jamais élue et qui est elle-même divisée et activement engagée dans des guerres internes et un terrorisme international? Quel genre d'autodétermination est celle qui leur refuse le droit de choisir eux-mêmes leurs représentants et de négocier des solutions pragmatiques et acceptables qui leur apporteront, en définitive, la paix et le bien-être?

Israël ne refuse pas le droit aux Palestiniens de participer, avec toutes les parties intéressées, au choix de leur propre avenir. Au contraire, Israël a clairement reconnu ce droit dans des documents écrits et contraignants. En outre, Israël ne nie pas aux Arabes palestiniens le droit de choisir leurs propres dirigeants. Au contraire, Israël est favorable à la tenue d'élections libres pour les Palestiniens à l'abri de toute ingérence extérieure, des élections qui leur permettraient d'être représentés dans les négociations futures par les personnes qu'ils auront eux-mêmes librement choisies. Personne, pas même dans cette assemblée, ne peut imposer aux Palestiniens tel ou tel dirigeant en répétant inlassablement que l'OLP - fédération d'organisations terroristes - est leur seul représentant légitime.

M. Dowek (Israël)

Israël est disposé à entamer des négociations en vue d'aboutir à un règlement satisfaisant avec chaque Etat arabe et avec les représentants librement élus des Arabes palestiniens de Judée, de Samarie et du district de Gaza. Mais il ne traitera pas avec de prétendus dirigeants qui ont fait de la terreur aveugle leur seul, leur unique moyen d'action et envoient leurs escadrons de la mort éliminer de potentiels adversaires des Palestiniens. Israël ne traitera pas avec une organisation qui déclare publiquement que :

"Les Etats arabes doivent se préparer à livrer guerre sur guerre contre Israël - même pendant 100 ans, si cela s'avère nécessaire - jusqu'à ce qu'Israël soit suffisamment faible pour être battu militairement."

Israël ne traitera pas avec une organisation dont la doctrine déclarée est qu'il n'y a pas d'autre moyen de résoudre le conflit arabo-israélien que la guerre et le terrorisme, et que toute partie du territoire qu'elle peut s'assurer doit servir de tremplin pour atteindre l'objectif ultime : la destruction d'Israël.

Nous autres en Israël ne pouvons que prendre au sérieux de telles affirmations. Nous avons une longue expérience en la matière. Nous avons aussi retenu la leçon de la guerre Iran-Iraq, lorsque les dirigeants iraquiens ont rompu l'accord de 1975 et sont entrés en guerre contre l'Iran. Si l'Iraq a si facilement décidé de lancer une attaque contre un Etat musulman frère simplement parce qu'il a estimé qu'il s'agissait d'une proie facile et faible, ne serait-il pas encore plus facile d'attaquer l'Etat juif s'il y avait des raisons de penser qu'il est suffisamment faible pour être battu militairement? Nous avons aussi vu ce que la Syrie a fait et continue de faire au Liban, un Etat arabe frère trop faible pour s'opposer à ses manoeuvres sinistres. Nous assistons avec inquiétude à la naissance du fondamentalisme militant dans de nombreux pays voisins et entendons les échos des appels à une jihād active contre les "infidèles". Israël ne peut prendre cela à la légère. Les armées arabes ont réuni une force considérable, beaucoup plus puissante et meurtrière que celle d'une alliance comme l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Qu'il suffise de dire qu'elles disposent de plus de 17 000 chars alors que l'OTAN n'en possède que 10 400, et de 2 800 avions de combat modernes alors que l'OTAN n'en possède que 2 300. Ces 10 dernières années, elles se sont dotées d'un matériel militaire dont le montant s'élève à plus de 100 milliards de dollars des Etats-Unis.

M. Dowek (Israël)

Le caractère menaçant de notre environnement a été souligné par M. Arens, Ministre israélien des affaires étrangères, dans la déclaration qu'il a prononcée le 27 septembre 1989 au cours du débat général. Il a dit :

"...nous ne pouvons l'ignorer qu'à nos risques et périls. Cependant, nous ne nous résignons pas à cette cruelle réalité et nous ne ménagerons aucun effort dans notre recherche de la paix.

C'est pourquoi, en avril dernier, le Premier Ministre Yitzhak Shamir a présenté une initiative de paix israélienne qui comprend quatre points

...

Il n'existe pas d'autre choix pour faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient. Rejeter cette initiative équivaut à refuser tout progrès vers la paix.

...

Notre objectif immédiat doit être de mettre fin à la violence et d'entamer des négociations. Mettre la charrue avant les boeufs ne peut que ralentir le processus lui-même.

Si les représentants de la population arabe palestinienne, en Judée, en Samarie et à Gaza, se présentent à la table des négociations en ayant conscience non seulement des droits et aspirations de la population qui les aura librement choisis, mais également des droits et des préoccupations légitimes d'Israël, il y a de grandes chances pour que les pourparlers aboutissent à un accord.

...

Le processus de paix au Moyen-Orient exige courage, patience et persévérance. Nous autres en Israël sommes attachés au processus de paix et nous continuerons à le poursuivre en dépit de tous les obstacles. Nous comptons sur votre appui." (A/44/PV.9, p. 61/62)

Il existe aujourd'hui une nouvelle possibilité pour tous les peuples de notre région - y compris les Palestiniens - de s'acheminer vers un règlement. Souhaitons qu'il ne s'agisse encore une fois d'une occasion perdue sur l'instigation de ceux qui souhaitent que le conflit au Moyen-Orient se prolonge au prix apparemment peu élevé de davantage d'effusions de sang et de souffrances pour les Palestiniens et les Israéliens.

M. Dowek (Israël)

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les Arabes palestiniens doivent être protégés, et par-dessus tout, ceux qui pendant ces dernières 40 années ont dit "non" à toutes négociations, à toute ouverture, à toutes possibilités de règlement, et qui ont au contraire incité à recourir au terrorisme aveugle et à la guerre sans discrimination. Les Arabes palestiniens doivent être protégés contre ceux qui les incitent à sacrifier leurs intérêts les plus vitaux pour les faire bénéficier en retour d'une propagande à bon marché et d'un soutien du bout des lèvres.

M. Dowek (Israël)

Ma délégation est fermement convaincue que les peuples et les gouvernements des pays du Moyen-Orient comprendront que leur avenir et leur bien-être sont en jeu et qu'il est beaucoup plus avantageux de prendre des risques pour la paix que de miser sur la guerre, le terrorisme, les campagnes de propagande et les résolutions stériles. Les Arabes palestiniens doivent arriver au moins à comprendre où se trouvent leurs véritables intérêts et prendre des mesures efficaces dans le sens de la paix, de la coopération et du respect mutuel. Ma délégation aimerait assurer l'Assemblée que les Arabes palestiniens trouveront dans cette voie la réponse la plus immédiate et la plus sincère et qu'Israël les rencontrera après avoir fait, de son côté, plus de la moitié du chemin vers eux.

J'aimerais ajouter que le Moyen-Orient n'a plus besoin, à cette étape cruciale, de résolutions ni de débats qui visent à attiser la haine et les tensions et à entraver les efforts authentiques consentis pour promouvoir une paix juste et durable. Au contraire, il faut que les Nations Unies apportent une contribution positive pour améliorer les perspectives de paix, et c'est ce que les peuples de la région attendent. Il doit être évident que la destruction d'Israël suggérée implicitement ou explicitement dans nombre de déclarations et de résolutions n'est pas une solution acceptable pour Israël. Le peuple d'Israël est résolu à empêcher que ce genre de solution devienne jamais une réalité. Il l'a fait depuis 40 ans qu'il est victime d'actes sanglants de terrorisme et de guerres répétés. Le suicide national n'est pas, non plus, une solution acceptable pour Israël, même si certaines délégations souhaitent faire de cet objectif une obligation internationale contraignante et réussissent à faire adopter à cet effet résolution après résolution. Israël ne tiendra pas compte de toute résolution qui vise à affaiblir sa position contre l'agression et le terrorisme et à encourager la haine et la guerre au lieu de la paix et de la coexistence pacifique.

Par ailleurs, les simples réalités de la géographie étant ce qu'elles sont, tous les peuples du Moyen-Orient, y compris les Arabes palestiniens, sont tenus de vivre ensemble et n'ont d'autre choix que de trouver, dans des discussions directes autour d'une table de négociation, des solutions pragmatiques et viables à toutes les questions non réglées. Autrement dit, toutes les parties concernées doivent renoncer aux positions extrêmes et se garder de prendre aveuglément leurs désirs pour des réalités. Tôt ou tard, elles devront parvenir à un compromis pragmatique, acceptable pour chacune d'elles et accepté par chacune d'elles.

M. Dowek (Israël)

Selon un ancien proverbe bédouin, "La paix vient après la guerre, tout comme le jour suit la nuit, et la guerre suit la paix, tout comme la nuit vient après le jour". Ce n'est certainement pas ce genre de paix qu'Israël s'efforce d'obtenir. Israël est prêt à aller très loin pour parvenir à une paix authentique durable, une paix pour tous les peuples intéressés, une paix qui permettra à tous les peuples et à tous les Etats de la région de vivre dans la sécurité et la liberté, conformément à leurs propres valeurs et traditions. Le Traité de paix avec l'Egypte et le cadre défini à Camp David pour une paix globale au Moyen-Orient sont les meilleures preuves de la bonne volonté d'Israël et de sa foi inébranlable dans la paix.

Ma délégation ne peut comprendre pourquoi l'Assemblée générale - principal organe d'une organisation qui est censée se consacrer à la promotion de la paix - a fait obstacle, à maintes reprises, aux seules possibilités qui se sont présentées ces dernières années de favoriser la coexistence pacifique au Moyen-Orient. Pourquoi a-t-elle rejeté les Accords de Camp David et tous les autres rayons d'espoir qui ont illuminé le Moyen-Orient après tant d'années d'obscurité? Pourquoi l'Assemblée générale aide-t-elle ceux qui incitent les Arabes palestiniens à refuser la main tendue dans la paix et à tourner le dos à toutes les initiatives de paix, y compris la dernière initiative israélienne? Pourquoi l'Assemblée générale appuie-t-elle ceux qui conduisent le Moyen-Orient dans une voie sans issue? Est-ce parce que M. Arafat n'a pas été "sacré" Président d'un Etat? Est-ce parce que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) - une fédération de groupements terroristes - n'a pas la haute main sur le sort et l'avenir du peuple palestinien et que des élections libres sont nécessaires? Est-ce parce que cela mettrait fin au rêve syrien d'une grande Syrie et qu'on ne pourrait plus manipuler les Palestiniens de l'extérieur? Est-ce parce que le règlement permanent doit être accepté par toutes les parties concernées et acceptable pour toutes - y compris les Palestiniens eux-mêmes? Ou est-ce parce que non seulement cela garantirait les droits inhérents de chacune des parties mais corroborerait aussi le dicton français :

(L'orateur cite en français)

"Le droit de chacun s'arrête là où commence le droit du voisin."

(L'orateur reprend en anglais)

Ou peut-être est-ce parce que cela amènerait enfin la paix et la coopération régionale au Moyen-Orient au lieu de la guerre et de la haine?

M. Dowek (Israël)

Quelle lourde responsabilité et quel gaspillage de sang et de larmes! Quel lourd tribut payé par les Israéliens et par les Arabes! Il est grand temps de renoncer à la démagogie. Le moment est venu pour les Etats arabes de renoncer à leur attitude belliqueuse et à leurs objectifs irréalisables et de chercher avec Israël, par le biais de négociations directes, des solutions pratiques et viables qui permettront aux Arabes palestiniens de vivre en paix et de participer à la détermination de leur propre avenir, en entretenant des relations étroites et fraternelles fondées sur l'entente et la coopération avec leurs voisins, avec lesquels ils sont forcés de coexister en vertu de l'histoire et de la géographie.

M. MARDOVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : L'examen à la présente session de l'Assemblée générale de la situation au Moyen-Orient a lieu à une étape cruciale pour l'humanité - à un moment où l'amélioration de la situation dans le monde et l'émergence d'une nouvelle réflexion politique fondée sur une conception globale de la sécurité ont ouvert de nouvelles perspectives de coopération constructive entre Etats et d'élaboration d'un code de comportement civilisé. Ces changements positifs ont permis de définir des normes qualitativement élevées pour assurer la stabilité dans le monde entier et faire des progrès considérables en faisant sortir de l'impasse nombre de conflits régionaux.

Cela ne s'applique malheureusement pas au problème que nous examinons actuellement. Au cours de l'année écoulée, ce problème ne s'est pas simplifié; au contraire, il est devenu plus complexe. Il présente maintenant de nouveaux aspects qui exigent des efforts supplémentaires pour le régler. Dans la région du Moyen-Orient, l'accélération de la course aux armements se poursuit et les armes déstabilisatrices les plus modernes, y compris des armes chimiques et des missiles, y sont déployées.

M. Mardovich (RSS de Biélorussie)

En termes de dépenses militaires directes, la région occupe la troisième place mondiale après l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Organisation du Traité de Varsovie. Elle a un potentiel militaire sans rapport avec son importance économique et démographique dans le monde. Les statistiques internationales sont à cet égard parlantes. Si dans tout le monde il y a six soldats pour 1 000 habitants, au Moyen-Orient il y en a 16. Si dans l'ensemble du monde les dépenses militaires représentent 6,1 % du produit national brut, au Moyen-Orient ce chiffre est de 15,6 % du produit national brut. Les chiffres correspondants sont de 175 dollars et 446 dollars par personne, respectivement.

Si l'on ne parvient pas à une solution politique générale et pacifique du conflit arabo-israélien, une telle tendance aura des conséquences graves et, tôt ou tard, elle pourrait dégénérer en un affrontement nucléaire.

En outre, la situation en ce qui concerne les droits de l'homme de la population des territoires arabes occupés par Israël depuis 1967 continue de se détériorer. Les documents présentés pour examen à la présente session de l'Assemblée générale montrent de façon convaincante que le terrorisme d'Etat et la violence sont devenus la pratique quotidienne des occupants israéliens contre les habitants pacifiques de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, qui sont victimes de nombreux actes de discrimination, d'attaques armées, d'arrestations de masse, de mesures d'oppression économique et sociale, du déni de leur culture et même de l'expulsion de leur terre ancestrale. Des méthodes perfectionnées sont utilisées pour réprimer par la force le soulèvement palestinien, l'Intifada. Israël continue d'expulser la population des hauteurs du Golan et de déployer ses forces au Sud-Liban. Ce comportement d'Israël dans les territoires occupés n'est aucunement conforme à ses déclarations selon lesquelles il est prêt à rechercher un règlement politique du conflit.

Les changements positifs survenus dans le monde exigent de chaque Etat qu'il fasse preuve de la responsabilité la plus élevée, d'une attitude sans préjugé envers l'opinion d'autrui et d'une coopération constructive pour réaffirmer les valeurs humanitaires communes et rechercher des moyens de résoudre les problèmes actuels.

Tout le monde aujourd'hui sait fort bien qu'il est impossible de résoudre les aspects fondamentaux du conflit du Moyen-Orient par des moyens militaires et à partir d'une position de force. Il est évident également que la violence, la terreur et la répression, quelles que soient les formes qu'elles prennent, ne

M. Mardovich (RSS de Biélorussie)

peuvent ni briser ni arrêter les aspirations des peuples et des Etats à la liberté et à l'indépendance. De telles tentatives ne mènent à rien. La seule issue à la situation au Moyen-Orient passe par la voie des négociations pour éliminer les causes fondamentales du conflit sur la base d'un équilibre des intérêts des parties - en d'autres termes, par la convocation d'une conférence internationale.

Il faut, selon nous, adopter maintenant une attitude générale équilibrée envers le problème dans son ensemble, pour pouvoir nous libérer des pesanteurs, des conceptions déformées et des émotions hypertrophiées, pour ouvrir la voie aux relations de bon voisinage et pour réaliser les dispositions fondamentales du droit international sur l'inadmissibilité de l'acquisition des territoires par la force et assurer le droit de tout peuple à l'autodétermination. Donner à la population des territoires occupés la possibilité d'exercer ses droits de l'homme fondamentaux et respecter strictement les normes du droit international et les dispositions de la Charte des Nations Unies permettraient notamment de réduire le niveau d'affrontement et de créer des conditions plus favorables pour préparer et entamer le processus de paix. Il faut immédiatement s'engager dans cette direction et utiliser toutes les ressources bilatérales et multilatérales pour préparer une conférence internationale, dont la convocation a été entérinée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il nous semble que le Conseil de sécurité pourrait jouer un rôle plus actif dans sa préparation. A ce propos, nous accueillons avec intérêt la proposition de tenir des consultations sur la question d'un règlement de la question du Moyen-Orient d'abord entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité au niveau d'experts, puis avec la participation de représentants des parties au conflit. Cela permettrait d'ouvrir un dialogue entre eux et de trouver des solutions de compromis, et notamment d'utiliser les capacités des Nations Unies à instaurer la paix.

Les changements positifs dans les relations internationales qui découlent de la nouvelle pensée politique renforcent la confiance et la possibilité réelle d'un prochain règlement du conflit prolongé qui a causé tant de souffrances à tous. Un élément important, voire décisif, sera la manifestation, sur la base de la nouvelle pensée politique, d'une volonté politique commune. L'une des parties au conflit, l'OLP, a confirmé avec autorité sa bonne volonté en ce qui concerne un règlement politique. Maintenant, c'est au tour de l'autre partie, Israël, de faire un pas dans cette direction, et le plus tôt sera le mieux. Cette décision s'imposera en fin de compte mais, si elle est différée, son adoption risque d'avoir lieu dans des

M. Mardovich (RSS de Biélorussie)

conditions beaucoup plus dangereuses et complexes que maintenant. Alors que l'Organisation de libération de la Palestine a proclamé son Etat, a accepté les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et a condamné le terrorisme, la politique israélienne, qui consiste à éviter les contacts et les négociations avec l'OLP sous prétexte que l'on ne saurait faire confiance à celle-ci, n'est pas convaincante. Cette position est indéfendable et nuit au prestige de ce pays.

Les Nations Unies peuvent être assurées que la RSS de Biélorussie continuera à contribuer pleinement à la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient par des moyens pacifiques.

M. DJOUDI (Algérie) : La persistance depuis déjà quatre décennies du conflit du Moyen-Orient et ses multiples manifestations en font indubitablement le plus grave des périls pour la paix et la sécurité internationales.

L'escalade incessante de la violence contre des populations civiles des territoires arabes occupés, la négation de l'existence nationale d'un peuple, l'entretien d'une insécurité aux frontières et dans le territoire d'Etats arabes, les actes d'agression contre ces mêmes Etats sont les caractéristiques de ce conflit qui a transformé le Moyen-Orient en une zone d'instabilité et de tensions permanentes.

Pourtant, tous les éléments de ce conflit si lourd d'incertitudes pour la région et pour le monde sont connus. Son origine, l'usurpation d'un peuple de sa patrie et la négation de ses droits nationaux. Ses causes, les fondements hégémoniques de la démarche sioniste. Pourtant, aussi, les modalités et le cadre de son règlement, d'une manière juste, globale et définitive, ont été depuis longtemps déjà identifiés et réaffirmés par cette assemblée même.

Le conflit du Moyen-Orient, c'est d'abord la spoliation du peuple palestinien de sa terre ancestrale et la privation de son droit à disposer librement de lui-même et de sa patrie.

Par-delà cette injustice, le peuple palestinien affronte une répression qui s'aggrave et s'étend, n'épargnant aucune de ses composantes et c'est à une véritable oeuvre de liquidation qu'il se trouve confronté.

Cela n'en souligne que d'autant la situation intolérable que l'on veut imposer au peuple palestinien et la portée de sa glorieuse Intifada face à une entreprise totalitaire qui ne reconnaît ni les règles du droit ni les valeurs morales de la civilisation humaine. En fait, il s'agit là de la violation du droit le plus essentiel : le droit à la vie.

M. Djoudi (Algérie)

Le conflit du Moyen-Orient, c'est ensuite la volonté de puissance effrénée du régime sioniste contre les Etats de la région. Nourri de l'illusion de la force que lui a conférée depuis quatre décennies une succession de faits accomplis, le régime sioniste continue de fouler aux pieds un des principes cardinaux de la Charte des Nations Unies, celui de l'inadmissibilité de l'acquisition des territoires par la force.

M. Djoudi (Algérie)

De plus, le mépris des normes du droit international s'accompagne d'une politique d'agression constante, non seulement contre les Etats de la région, mais aussi contre des Etats situés dans des zones plus éloignées, comme en témoigne l'agression contre la Tunisie l'année dernière.

Dans toutes ses manifestations, le sionisme dévoile sa véritable nature. Ses relations privilégiées avec l'Afrique du Sud, cette autre citadelle du racisme et de la domination, étaient connues, et font l'objet d'un rapport spécial soumis à l'Assemblée générale, chaque année. Les rapports de coopération étroits dans le domaine militaire incluent non seulement l'aspect nucléaire, mais aussi, selon les récentes révélations, le domaine des missiles balistiques. Ainsi, un nouveau pas est franchi dans la coopération Tel Aviv/Pretoria, lui conférant une dimension qui, pour être prévisible, n'en est pas moins inquiétante en ce qu'elle dévoile l'envergure menaçante de leurs visées. Ce n'est plus seulement la nation arabe qui est dans son champ d'agression, c'est tout le continent africain.

Le peuple palestinien à Gaza, en Cisjordanie, à Al Qods Al Charif, fait face à la machine de guerre sioniste, qui a mis en oeuvre des moyens considérables pour tenter de briser l'élan inexorable de ce peuple, en révolte générale depuis bientôt deux ans. L'acharnement méthodique et implacable des forces d'occupation, secondées par des milices de colons, se reflète dans des exactions d'une sauvagerie telle qu'aucune censure, fût-elle celle du sionisme, ne pourrait empêcher que le drame vécu par le peuple palestinien fût perçu dans toute son horreur, par tous et partout dans le monde. Le bilan de la répression, en fait, une véritable comptabilité de l'horreur, a suscité l'émotion et l'indignation de la communauté internationale. Ces réactions, qui ont été aussi celles de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, doivent aller au-delà de l'expression de l'émotion et de l'indignation, pour concentrer les efforts pour faire assurer enfin une protection élémentaire aux enfants de Palestine, conformément à la Quatrième Convention de Genève, et ce jusqu'à ce qu'il soit mis un terme à l'occupation.

Au Golan, autre symbole de l'appétit territorial israélien, ses habitants combattent une tentative continue de sionisation de tous les aspects de la vie. Ces tentatives, et les modifications démographiques qui y sont entreprises, sont vouées à l'échec, tout comme l'annexion de ce territoire qui avait été, en son temps, déclarée nulle et non avenue par le Conseil de sécurité, il y a plus de huit ans.

M. Djoudi (Algérie)

L'occupation du sud du territoire libanais est une autre illustration de la nature hégémonique du sionisme. A cette occupation, s'ajoute le bombardement quasi-quotidien de l'aviation israélienne contre les populations civiles libanaise et palestinienne. Ces faits nous ramènent invariablement à la réalité de la présence israélienne au sud du pays, qui constitue le plus grave danger de démembrement du Liban, dont le peuple ne se souvient que trop de la barbarie de l'invasion israélienne de 1982.

Au moment où le Liban s'engage sur la voie de l'entente et de la réconciliation nationale, il n'est que grand temps que ce pays retrouve enfin sa souveraineté et que son intégrité territoriale soit effectivement respectée. Il est impératif que la FINUL, qui a elle-même payé un lourd tribut à l'agressivité de l'occupant, puisse aider à la restauration de l'autorité de l'Etat libanais sur son territoire. Ma délégation tient ici à rendre un hommage mérité à l'action de la Force intérimaire des Nations Unies pour le Liban. Et l'on ne peut que souligner ici les responsabilités de ceux qui peuvent et doivent agir pour que la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité soit intégralement appliquée, et que cesse enfin l'occupation israélienne.

Appréhendée dans ses divers aspects, la question du Moyen-Orient suppose, pour son règlement, la prise en charge complète et adéquate de la donnée centrale palestinienne et de celle liée à l'occupation des territoires arabes.

Voilà 15 ans maintenant, l'Assemblée générale avait fait sienne cette approche, en faisant valoir que toute solution, pour qu'elle soit effective et durable, devait inclure ces deux données. Et c'est parce qu'elles n'en ont pas tenu compte que toutes les tentatives précédentes de règlement du conflit du Moyen-Orient n'ont jamais dépassé le stade d'un exercice forcément sans lendemain.

C'est un fait patent que la communauté internationale a, dans sa quasi-unanimité, marqué son option en vue de la tenue, sous les auspices de l'ONU, d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, à laquelle participeraient toutes les parties concernées, dont l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité.

Ce choix relève du consensus général que le seul cadre adéquat pour un règlement durable est celui d'un mécanisme qui réponde aux exigences de globalité et d'efficacité sans lesquelles une paix authentique n'est pas concevable au Moyen-Orient.

M. Djoudi (Algérie)

Pour être authentique en effet, la paix à établir au Moyen-Orient dépendra étroitement du mécanisme qui conduira à son avènement et devra répondre à certains critères et garanties.

Pour qu'il soit effectif, ce règlement du conflit devra permettre la participation égalitaire de toutes les parties concernées. Cela signifie avant tout que la principale victime du conflit, le peuple palestinien, devra pouvoir y participer pleinement. Cela signifie donc que son représentant légitime et unique, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), sera partie prenante à la Conférence de paix. Comme on ne peut imaginer qu'une paix soit possible sans la prise en compte des aspirations légitimes du peuple palestinien, on ne pourrait imaginer non plus qu'un processus engageant l'avenir de ce peuple s'engage sans la participation effective du représentant qu'il s'est choisi, l'OLP.

Pour être durable, ce règlement devra avoir pour finalité, en premier lieu, de permettre et de faciliter au peuple palestinien l'exercice de son droit à l'autodétermination et à l'établissement de son Etat sur sa patrie ancestrale; en deuxième lieu, il devra tout autant aboutir au retrait total et complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés.

Parce qu'une paix authentique au Moyen-Orient ne peut être que globale, elle ne saurait s'accommoder de démarches parcellaires dont toute vision lucide ferait rapidement apparaître les limites.

Parce que la paix ne peut être que globale, elle suppose pour sa recherche le seul cadre reconnu valable par l'Assemblée générale : celui d'une conférence internationale de paix.

Dans cette perspective, je voudrais rendre hommage à la ténacité du Secrétaire général des Nations Unies, dans ses efforts pour la tenue de cette conférence. Assurément, son action appelle encouragements et soutien de toute la communauté internationale.

Dans cette quête de paix, le peuple palestinien s'est résolument engagé; d'abord, par l'affirmation de son existence en tant que peuple uni, en tant que nation - et sa glorieuse Intifada en porte témoignage; ensuite, par l'initiative de paix courageuse qu'il a lancée au lendemain du Conseil national palestinien qui s'est tenu à Alger, en octobre 1988, et confirmée à Genève, un mois plus tard, par le Président Arafat, devant l'Assemblée générale.

M. Djoudi (Algérie)

L'initiative de paix palestinienne démontre l'attachement de l'OLP à la légalité internationale et la part significative que le peuple palestinien est prêt à prendre pour l'édification de la paix au Moyen-Orient. Cette initiative, endossée par les pays arabes, a été accueillie avec espoir par l'ensemble de la communauté internationale. C'est désormais la responsabilité et le devoir de cette communauté de poursuivre son action dans la voie ouverte par l'initiative de paix palestinienne.

Ce devoir s'impose d'abord à l'ONU, qui détient une part de responsabilité dans la genèse du drame palestinien. Ce rôle est attendu du Conseil de sécurité, pour qu'il réalise enfin l'unanimité de ses membres permanents, en particulier autour de la convocation de la Conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient.

C'est notre conviction que c'est là la seule voie pour une paix véritable au Moyen-Orient. C'est aussi notre espoir que le Conseil de sécurité et la communauté internationale s'y engageront résolument.

M. Djoudi (Algérie)

C'est notre conviction que c'est là la seule voie pour une paix véritable au Moyen-Orient. C'est aussi notre espoir que le Conseil de sécurité et la communauté internationale s'y engageront résolument.

M. AL-NASSER (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Comme elle l'a fait au cours de ses sessions précédentes, l'Assemblée générale examine maintenant la question du Moyen-Orient. Cette année, comme l'année dernière, des événements importants commencent à se produire sur la scène internationale. Des conflits régionaux sont en voie de règlement. En Namibie - qui lutte depuis tant d'années pour accéder à l'indépendance - des élections ont été organisées avec succès sous les auspices et le contrôle des Nations Unies en vue de rétablir une vie constitutionnelle dans le Territoire.

Pendant, nous constatons une contradiction entre ces phénomènes et la situation qui existe au Moyen-Orient, où aucune solution n'a encore été trouvée. Tous les efforts déployés pour sauver la région de l'ouragan qui la balaye depuis plus de 40 ans ont été vains. Alors que d'autres pays et d'autres peuples du monde jouissent aujourd'hui de la paix et de la sécurité, les habitants du Moyen-Orient continuent de vivre dans l'inquiétude à cause des conflits persistants qui menacent leur sécurité et leur vie. Cette menace aggrave la détérioration de leur vie économique et sociale.

Point n'est besoin de chercher longtemps pour connaître les raisons de la situation grave qui existe au Moyen-Orient. Depuis qu'Israël a été créé et s'est imposé dans la région, depuis que les habitants de la région ont été expulsés et expropriés de leurs biens, ils ont vécu dans un climat d'enfer et de lutte pour recouvrer leurs terres et leurs biens usurpés. Après avoir occupé Gaza et la Rive occidentale, Israël a pris des mesures pour continuer son agression et pour perpétrer d'autres actes d'agression. Israël a annexé les hauteurs du Golan, il a commis des actes d'agression contre le territoire du Liban, occupé une partie du Liban et y a créé une base qu'il appelle maintenant ceinture de sécurité. En 1982, Israël a envahi le Liban et ses forces ont atteint Beyrouth. Il a lancé des attaques quotidiennement par air, par mer et sur terre sous différents prétextes. Il a attaqué la Tunisie et a bombardé le réacteur nucléaire de l'Iraq. Ce sont tous là des exemples des politiques et pratiques d'Israël, ainsi que de son idéologie expansionniste fondée sur la doctrine de la Terre promise, avec tout ce qu'elle implique, y compris ses menaces contre tous les pays de la région.

M. Al-Nasser (Oatar)

Israël ne fait pas tout cela tout seul, en comptant uniquement sur sa propre force pour parvenir à ces fins. Il reçoit de l'aide de tous les côtés, ayant persuadé les gens qu'il est un pays petit et faible, alors qu'en réalité Israël dispose, comme les grandes puissances, de la capacité et de l'arme nucléaires et est à même de développer la science et la technique nécessaires pour devenir une grande puissance militaire. Israël essaie de perfectionner ses armes nucléaires et de mettre au point sa propre bombe à hydrogène. Il a lancé un satellite industriel pouvant servir à des fins militaires, comme l'ont annoncé ses savants. Il a également perfectionné ses missiles à longue portée pour menacer et attaquer n'importe quel pays voisin. Tout cela n'est pas fait pour servir la cause de la science ni simplement pour mettre au point la technique, mais plutôt pour renforcer sa politique d'agression, d'expansion et d'hégémonie afin d'avoir le dernier mot dans les domaines militaire, technique et scientifique dans la région.

Pour faire face à cette situation, les Etats arabes ont demandé à la communauté internationale de prendre les mesures qui s'imposent. Les Nations Unies, y compris l'Assemblée générale, ont adopté de multiples résolutions dont Israël a fait fi. Israël poursuit sa politique d'agression, d'irresponsabilité et de défi de la volonté de la communauté mondiale et du droit international. Israël continue de dénier ses droits au peuple palestinien et refuse de négocier avec ses représentants légitimes bien qu'ils se soient déclarés prêts à étudier ce qu'Israël appelle ses intérêts de sécurité afin de parvenir à un règlement mutuellement acceptable et que le Conseil national palestinien ait exprimé, explicitement, son attachement à la paix et son désir d'oeuvrer en vue de parvenir à un règlement pacifique et durable, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, dans le cadre de la Conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient préconisée par l'Assemblée générale en tant que cadre d'un règlement global du problème palestinien, avec la participation de toutes les parties concernées.

Le danger inhérent au refus d'Israël, ce sont les prétextes fallacieux qu'il invoque pour masquer ses desseins évidents. Souvent, nous entendons Israël s'inquiéter du risque à sa sécurité personnelle, que représenterait la création d'un Etat palestinien. Comment Israël peut-il s'inquiéter de la création d'un petit pays alors que, selon les critères applicables au Moyen-Orient, Israël est une grande puissance qui dispose d'armes nucléaires, et qui cherche à acquérir la

M. Al-Nasser (Oatar)

bombe à hydrogène et ses vecteurs? Ses prétendus soucis de sécurité cachent ses intentions véritables. C'est pour des raisons historiques, religieuses et économiques qu'Israël ne veut pas se retirer des territoires occupés.

Malgré les efforts déployés par Israël pour tromper l'opinion publique et voiler la vérité, cette vérité finira par éclater. Israël est déterminé à garder les territoires occupés tant qu'il ne sera pas obligé de s'en retirer.

Malheureusement, nous ne voyons pas ce qui pourrait l'obliger à le faire : Israël continue d'être traité en ami et allié, il a reçu des Etats-Unis 3 milliards de dollars sous forme de dons et d'aide financière. Par conséquent, qu'est-ce qui pourrait l'obliger à renoncer à sa politique? Qu'est-ce qui pourrait le forcer à changer de comportement?

Telle est donc la force politique qui détermine le cours des événements au Moyen-Orient. Mais les peuples de cette région refuseront de subir pareils affronts. Les peuples des pays arabes ont leur mot à dire sur l'avenir de la région.

L'Intifada, la révolte contre l'occupation, commence à avoir un effet sur l'économie d'Israël et ses incidences vont s'intensifier, sans aucun doute, obligeant Israël à renoncer à son obstination. Israël finira par se rendre compte que sa politique d'agression et son mépris de la volonté de la communauté internationale sont inutiles. Israël finira par reconnaître que cette politique ne lui servira à rien, ni aujourd'hui ni dans l'avenir.

M. CHERIF (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée générale est saisie une fois de plus du problème chronique de "La situation au Moyen-Orient", avec toutes les difficultés, ramifications et développements dont nous sommes tous témoins depuis ces 40 dernières années, années qui ont coûté extrêmement cher au développement et au progrès des peuples de cette région. Qui plus est, cette situation constitue une menace permanente à la paix et à la sécurité de la région et du monde entier.

Le fait qu'il n'y a rien dans la situation actuelle qui laisse espérer que les souffrances puissent prendre fin nous préoccupe sérieusement. Toutes les données et tous les rapports prouvent qu'Israël s'obstine à occuper les territoires d'autrui et à intensifier ses actes de répression et de violence, pour légitimer l'occupation et poursuivre ses objectifs expansionnistes. Israël persiste aussi à rejeter toutes les propositions de paix et à poursuivre une politique de ruse et de tergiversation.

Il est devenu évident pour la communauté internationale que les pratiques israéliennes ne sont qu'un moyen détourné de gagner du temps et d'essayer d'endiguer la vague de l'héroïque Intifada, par laquelle le peuple palestinien a prouvé qu'il était capable de tenir bien haut le flambeau de la liberté et de consentir d'immenses sacrifices. L'Intifada, qui fait face à l'oppression par une lutte plus acharnée et à la persécution par de nouveaux sacrifices, a amené les forces d'occupation israéliennes à recourir aux mesures punitives les plus brutales, en violation de toutes les normes et valeurs humaines et de tous les instruments internationaux existants.

En fait, le sentiment de frustration ressenti par l'occupant et la divulgation de ses crimes lui font perdre tout sens des réalités et l'entraînent toujours plus dans l'escalade de l'oppression, de la déportation et la démolition de maisons; il n'hésite pas à briser les os de ses victimes ou à les enterrer vivantes.

Le monde entier a fini par se rendre compte que cette situation ne saurait durer en aucune circonstance. Les instances internationales doivent défendre les droits de l'homme et prendre les mesures qu'il convient pour contraindre l'agresseur à respecter la volonté et les résolutions de la communauté mondiale et l'empêcher de commettre de nouveaux crimes.

M. Cherif (Tunisie)

En revanche, les dirigeants palestiniens ont prouvé de façon catégorique leur sincérité et leurs volontés de parvenir à règlement honorable, global, juste et durable. Cela est corroboré par les mesures hardies qu'ils ont déjà prises grâce à l'appui des pays arabes et de la communauté internationale. Ces mesures pourraient constituer le fondement solide d'une démarche susceptible de permettre un règlement définitif du problème par la convocation d'une conférence internationale de paix, afin de mettre un terme aux souffrances des populations de la région et rétablir la paix et la justice, à condition toutefois que l'autre partie soit animée des mêmes intentions.

Tout au long de l'histoire, la communauté internationale a été le témoin de différends. La force était parfois utilisée pour venir à bout de certains d'entre eux, mais la raison, la sagesse et la paix l'emportaient en fin de compte sur la violence par l'institution de normes juridiques et morales ayant force obligatoire.

C'est pourquoi le climat de détente et de rapprochement actuel ainsi que le règlement petit à petit de problèmes chroniques qui, jusqu'à présent, paraissaient insolubles, nous donnent de nouvelles raisons d'espérer que le problème du Moyen-Orient ne fera pas exception.

Mon pays, à l'instar de tous les autres pays épris de paix et de justice, est fermement convaincu que l'atmosphère internationale actuelle est propice à la paix. Qui plus est, la position de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui continue à faire preuve d'un sens historique de responsabilité dans la lutte désespérée qu'il mène pour obtenir la justice, la paix et la dignité, est l'occasion rêvée, qu'il ne faut pas laisser passer, d'arracher le Moyen-Orient au morcellement et aux souffrances.

Il est étonnant que, dans cette phase délicate de l'histoire contemporaine, certains continuent encore d'ignorer les tendances actuelles et d'aller à contre-courant de l'histoire. Le colonialisme, l'occupation et l'annexion de territoires par la force, la discrimination raciale et le déni des droits des peuples à la liberté et à la démocratie ne sont autre chose que des politiques et des pratiques qui, au travers de l'histoire, ont toujours été vouées à l'échec étant donné qu'en fin de compte, c'est toujours la volonté des peuples qui triomphe.

Ma délégation a pris connaissance avec intérêt du rapport du Comité des Nations Unies chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. Nous avons déjà dit que nous condamnons ces pratiques et fait état de la préoccupation qu'elles nous inspirent. Mais la population des

M. Cherif (Tunisie)

autres territoires arabes occupés, dans les hauteurs syriennes du Golan et au Sud-Liban, est victime elle aussi des pratiques et des actes de répression et d'oppression auxquels sont soumis leurs frères des territoires palestiniens occupés - ce qui n'a rien d'étonnant, puisque ces pratiques ont pour dénominateur commun l'occupation barbare et inhumaine israélienne.

Les efforts persévérants que le Comité tripartite arabe - institué lors de la Conférence arabe au sommet de Casablanca - continue de déployer pour venir à bout de la crise où se débat l'Etat frère du Liban, ont finalement abouti à l'élaboration d'un plan pratique destiné à sortir le Liban de la situation anormale où il se trouve présentement. Le plan de paix et d'harmonie en cours d'application vise à réaliser la réconciliation entre toutes les parties et à rétablir la légitimité et la primauté du droit, de façon à garantir la liberté, la souveraineté et le caractère arabe du Liban.

L'élection du regretté Président René Moawad a été un pas important dont nous nous sommes félicités en tant que début prometteur. En dépit du chagrin et de la tristesse dans lesquels cet assassinat nous a plongés, nous demeurons convaincus que le peuple frère du Liban, ses forces nationales et son nouveau président, Elias Hrawi, peuvent faire triompher la cause de la paix avec l'appui du Comité tripartite, qui représente la volonté collective arabe et jouit de l'approbation internationale.

La poursuite de l'occupation par Israël d'une partie du Liban et son refus de se conformer aux résolutions 425 (1978), 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité font obstacle au rétablissement de la paix au Liban. Le Conseil de sécurité devrait veiller à la prompte mise en oeuvre de ses résolutions ainsi qu'à la création des conditions nécessaires à l'instauration de la paix et de la stabilité sur l'ensemble du territoire libanais.

Les efforts déployés par les Nations Unies en ce qui concerne le problème du Moyen-Orient, notamment ceux du Secrétaire général, sont dignes d'éloges. Sa tâche est non seulement énorme, mais délicate et difficile. Toutefois, nous savons qu'en dépit de son influence morale profonde, l'Organisation ne peut fonctionner que dans un cadre spécifique et dans des conditions juridiques objectives et exécutoires, faisant obligation à tous les Etats de respecter les résolutions adoptées par les Nations Unies et leurs organes.

M. Cherif (Tunisie)

En dépit de son appartenance à l'Organisation des Nations Unies, Israël continue de faire fi des résolutions et des règles de la communauté internationale, notamment en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient. En fait, Israël s'en moque et les foule aux pieds, violant ainsi tous les instruments et normes existants, qu'il s'agisse du statut des territoires ou de celui de Jérusalem, Al Qods Al Charif.

M. Cherif (Tunisie)

Cela a bien évidemment entravé gravement les efforts déployés au niveau international afin d'aboutir à une solution, comme le montre bien la façon dont Israël multiplie ses actes d'agression contre les pays arabes, en utilisant des armes en tout genre, y compris des missiles sophistiqués, faisant ainsi peser une menace sur la stabilité et la sécurité des pays de la région et de la Méditerranée.

Cette menace peut embraser l'ensemble du continent africain, du fait de la collaboration militaire entre Israël et le régime raciste d'Afrique du Sud, tout particulièrement dans le domaine de la fabrication et de la mise au point de missiles qui peuvent être vecteurs d'ogives nucléaires, et cela au moment où la communauté internationale se félicite du fait que les superpuissances ont adopté des mesures importantes en faveur du désarmement .

Il s'impose donc plus que jamais de faire un effort concerté pour ramener la paix et se conformer aux nobles valeurs morales préconisées par les instruments internationaux, non seulement pour mettre un terme à l'injustice dont souffre depuis bien trop longtemps un peuple sans défense et dont le seul péché est de croire en sa cause, mais également pour rétablir une paix juste au Moyen-Orient. La paix, la détente et le rapprochement resteront vulnérables et continueront d'être menacés aussi longtemps que ces concepts ne seront pas universellement respectés.

Aucune paix réelle ne sera conclue tant qu'on n'aura pas mis un terme aux conflits régionaux, et tout particulièrement au conflit arabo-israélien. A cet égard, nous partageons l'opinion du Secrétaire général, qui déclare :

"On a assisté, ces derniers mois, à des progrès tangibles en ce qui concerne le règlement de plusieurs conflits régionaux; vu le caractère prolongé et explosif du conflit arabo-israélien, il est plus urgent que jamais que nous concentrons maintenant nos efforts sur cette région."

(A/43/867, par. 36)

Dans une lettre du Président du Conseil de sécurité, en date du 7 novembre 1989, adressée au Secrétaire général, la communauté internationale s'est déclarée préoccupée par le peu de progrès réalisés dans le domaine de la paix au Moyen-Orient et par la situation qui reste grave dans les territoires occupés. Les membres du Conseil de sécurité ont demandé que les efforts soient poursuivis afin d'aboutir le plus rapidement possible à un règlement global, juste et durable de la situation au Moyen-Orient, et ils ont renouvelé leur appui à un processus de paix

M. Cherif (Tunisie)

actif, avec la participation de toutes les parties intéressées, afin d'établir une paix globale, juste et durable dans cette région.

En Tunisie, comme l'a dit récemment le Président Zine El Abidine Ben Ali dans sa déclaration devant l'Assemblée générale, nous estimons que les Nations Unies constituent le meilleur cadre et l'instance idéale pour favoriser cette démarche. La Tunisie, convaincue de la justesse de la cause palestinienne et dans son désir d'aboutir à une paix globale, juste et durable, réaffirme son soutien total aux efforts inlassables déployés par le Secrétaire général dans le but de convoquer une conférence de paix internationale et de résoudre le conflit arabo-israélien, d'apporter la paix et la sécurité au Moyen-Orient et de promouvoir un climat de détente et de rapprochement dans le monde.

Mme RASI (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Lorsqu'ils ont pris la parole devant l'Assemblée générale sur cette question, il y a un an, plusieurs orateurs ont signalé que le conflit du Moyen-Orient était le seul conflit qui ne semblait pas refléter le relâchement des tensions enregistré dans le climat international. Alors que des signes encourageants sont apparus au cours de l'année écoulée, nous regrettons que les tensions et les contradictions demeurent aiguës et dangereuses au Moyen-Orient.

Le soulèvement palestinien dans les territoires occupés se poursuit depuis près de deux ans. Depuis le mois de décembre 1987, la situation s'est exacerbée et n'a cessé de se détériorer. L'esprit résolu de la population palestinienne est bien connu maintenant. La politique de répression n'a remporté aucun succès contre un peuple uni par une cause commune après deux décennies d'occupation et de frustration.

Nous déplorons tous les actes de violence qui se sont produits dans les territoires. Nous déplorons également que l'on n'ait pas tiré les conclusions politiques qui s'imposent au vu de ce soulèvement. Nous répétons que l'acquisition de territoires par la force n'est pas acceptable et qu'Israël est donc dans l'obligation de se retirer des territoires qu'il occupe depuis 1967. Nous estimons que les politiques de règlement de cette question ainsi que le changement de statut des hauteurs du Golan et de Jérusalem sont inacceptables. La quatrième Convention de Genève s'applique aux territoires occupés et Israël, en tant que puissance d'occupation, est donc dans l'obligation de respecter la Convention, comme l'ont établi si souvent le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Mme Rasi (Finlande)

Tout au long de la présente session de l'Assemblée générale, la communauté internationale va réaffirmer le principe, reconnu par tout le monde ou presque, de la nécessité d'un règlement pacifique au Moyen-Orient. Un règlement global, juste et durable ne peut être réalisé que sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, dans le respect du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, les droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination nationale, devant être assurés.

Il semble que pratiquement toute la communauté internationale soit fermement convaincue que la meilleure façon de parvenir à un règlement négocié passe par la convocation d'une conférence internationale de paix, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties concernées, ainsi que des membres permanents du Conseil de sécurité. A notre avis, cela sous-entend le droit des Palestiniens et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui est leur représentant principal, de participer aux négociations qui décident de leur avenir.

Mon gouvernement a suivi avec intérêt le processus récent d'échanges de vues sur la façon de réunir les parties, processus qui a débuté au printemps avec la proposition israélienne concernant les élections dans les territoires occupés. Ce processus s'est poursuivi grâce à la contribution de l'Egypte et des Etats-Unis. Nous souhaitons que, dans le cadre de ce processus, des consultations, propres à établir un climat de confiance, puissent être entamées entre toutes les parties.

Le climat international général peut certes faciliter le processus de paix et tous les intéressés doivent oeuvrer rapidement et avec sérieux afin de régler cette question, mais la décision finale et les dernières initiatives sont du ressort des parties elle-mêmes.

Mme Rasi (Finlande)

La communauté internationale reconnaît que ces décisions sont difficiles à prendre, mais elle reconnaît aussi l'extrême nécessité de celles-ci. Des décisions qui doivent combiner les intérêts vitaux de tous sont forcément difficiles à prendre. Cependant, si elles ne le sont pas, il n'y aura jamais de règlement dans la région agitée du Moyen-Orient.

Nous sommes tous conscients de l'ampleur et de la complexité des problèmes en jeu, mais quels sont les choix possibles?

La temporisation ne guérirait pas mais aggraverait les différences profondes que combleraient de telles décisions. Entre-temps, la situation dans les territoires occupés engendre une génération de gens qui pourraient trouver très difficile de recourir à la conciliation et à la confiance mutuelle. Reporter à plus tard son processus ne rendra pas forcément la paix plus facile à réaliser.

En ce moment, les attitudes de toutes les parties sont marquées par une méfiance profonde et tragique. Nous croyons qu'en fin de compte des contacts directs entre les Israéliens et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) sont nécessaires pour dissiper cette méfiance persistante. Ils auraient sans aucun doute un impact positif sur le processus de paix si les parties concernées oeuvraient à l'instauration d'un climat de respect et de confiance mutuelle. A cet égard, nous estimons que l'acceptation, il y a un an, par le Conseil national palestinien des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, représente un point de départ prometteur.

Nous sommes encouragés par les progrès réalisés au Liban sur la base des efforts précieux du Haut Comité tripartite de la Ligue arabe et sur la base de l'accord de Taëf, qui a été ratifié par le Parlement libanais au début du mois. Nous croyons que ces efforts et cet accord sont les seuls moyens de garantir pleinement la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale du Liban.

Mon gouvernement a condamné l'acte de violence haineux qui a coûté la vie du Président René Moawad et mis fin abruptement à l'exercice de ses nouvelles fonctions. Nous tenons à lancer un appel à tous les Libanais pour qu'ils fassent preuve de la plus grande retenue dans cette situation critique et pour qu'ils joignent leurs efforts à ceux de leur président nouvellement élu en vue de la réconciliation nationale et du processus démocratique.

Mme Rasi (Finlande)

La région du Moyen-Orient reste un défi urgent pour les Nations Unies. L'organisation mondiale offre des mécanismes qui doivent faciliter toute occasion nouvelle d'encourager un règlement juste, durable et général dans la région. Les Nations Unies participent déjà, par exemple, à cette initiative par l'intermédiaire de trois opérations de maintien de la paix : la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Le rôle de ces organismes est essentiel. Le rôle des Nations Unies dans le processus de paix pourrait cependant être plus important. Les Nations Unies devraient avoir la possibilité de montrer ce qui peut être réalisé par un processus de paix se déroulant sous les auspices de l'Organisation. La participation récente des Nations Unies à la promotion de solutions pour d'autres foyers de conflit est encourageante. Nous sommes conscients des problèmes que cela implique. Pourtant, nous sommes convaincus de la nécessité de mettre en route un processus de règlement général efficace.

M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Le conflit non résolu au Moyen-Orient qui, depuis plus de 40 ans déjà, complique le climat international et cause des souffrances indicibles aux pays du Moyen-Orient - surtout au peuple palestinien - a atteint maintenant une étape où un règlement pacifique est devenu une tâche particulièrement impérative pour la communauté internationale dans son ensemble. Les événements tragiques et sanglants qui se déroulent sur la Rive occidentale, dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est nous rappellent chaque jour cette tâche. Ils nous montrent clairement que les Palestiniens ne se réconcilieront jamais avec le régime israélien d'occupation, qu'ils sont décidés à lutter pour leurs droits légitimes.*

La situation actuelle au Moyen-Orient est devenue alarmante, en raison de l'accumulation d'armes hautement destructives dans cette région. Cela rendrait extrêmement dangereux un éventuel conflit armé entre Israël et les pays arabes, non seulement pour les pays du Moyen-Orient mais aussi pour le monde dans son ensemble. On ne peut douter aujourd'hui que la solution militaire au conflit arabo-israélien n'est pas envisageable et que, par conséquent, une solution par des

* M. Sallah (Gambie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Zapotocký (Tchécoslovaquie)

moyens pacifiques et politiques des problèmes compliqués de la crise du Moyen-Orient, au coeur de laquelle se trouve la question de Palestine, doit être recherchée.

Nous estimons que dans la situation actuelle de changements politiques dans le monde, au moment où les principes de la nouvelle philosophie politique et de nouvelles approches constructives du règlement de problèmes mondiaux et régionaux progressent de plus en plus rapidement, les conditions sont également favorables à un règlement pacifique au Moyen-Orient.

Nous sommes d'avis que des solutions de compromis à toutes les questions sur la base d'un équilibre des intérêts de toutes les parties concernées et du respect de leurs droits légitimes, sont les conditions fondamentales d'un règlement de la situation. Des concessions mutuelles des deux parties à ce différend devraient constituer l'essence d'un tel compromis historique. Pour Israël, il s'agirait pour ce faire de retirer ses troupes de tous les territoires occupés depuis 1967 et de reconnaître le droit des Palestiniens à l'autodétermination, y compris la création d'un Etat indépendant. Pour les pays arabes et les Palestiniens, il s'agirait de reconnaître l'existence d'Israël en respectant ses intérêts légitimes en matière de sécurité.

En même temps, nous sommes conscients que le climat politique nécessaire et celui indispensable de la confiance mutuelle entre les Israéliens et les Arabes - qui sont très difficiles à réaliser, après des décennies entières de profonde injustice, d'animosité, de suspicion et de méfiance - n'existent pas encore au Moyen-Orient.

Il y a beaucoup de façons et de possibilités de surmonter cette barrière psychologique qui entrave un processus de paix véritable au Moyen-Orient. Le premier pas dans cette direction, qui est très important, a été fait par les Palestiniens lorsqu'ils ont reconnu, lors d'une session du Conseil national palestinien à Alger en novembre 1988, la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale sur le partage de la Palestine et les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité en tant que fondement d'un règlement de la crise et de la question de la Palestine qui en est le coeur. Ce faisant, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a reconnu l'existence d'un Etat d'Israël et condamné en même temps toutes les formes de terrorisme.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Il est regrettable cependant que cette démarche courageuse, positive et réaliste de l'OLP, même poussée plus loin, n'ait pas reçu une réponse appropriée du Gouvernement israélien. Les efforts faits par ce gouvernement pour imposer, au moyen du soi-disant plan Shamir, une solution seulement partielle à la situation dans les territoires occupés, ne tiennent pas compte des droits légitimes susmentionnés du peuple palestinien, ne rencontrent pas seulement la résistance des Palestiniens mais aussi celle d'autres Etats et de nations du monde. Tant que le peuple palestinien n'exerce pas son droit à l'autodétermination - un droit qui lui a été accordé par la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale en 1947, ainsi que par un nombre incalculable d'autres résolutions - il n'est pas possible d'établir les fondements réels d'une paix et d'une sécurité durables pour tous les pays et toutes les nations du Moyen-Orient. Le maintien de l'occupation des territoires arabes, la violation des droits de l'homme fondamentaux des Palestiniens, la brutalité et la terreur ne sont pas une voie qui peut conduire au règlement de la situation au Moyen-Orient ou vers la paix pour Israël.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Il est affligeant de constater que depuis qu'il existe Israël a procédé à toute une série d'actes d'agression contre les pays arabes voisins. Cette année encore, Israël a multiplié ses attaques contre le Liban. Pareille politique va à l'encontre des efforts faits pour résoudre la crise du Moyen-Orient. La Tchécoslovaquie juge crucial qu'Israël renonce à menacer les pays arabes voisins et cesse de s'ingérer dans les affaires intérieures du Liban.

Mon pays, qui n'a jamais ménagé son appui moral et matériel au peuple de Palestine et à sa juste cause, s'est félicité de la proclamation de l'Etat de Palestine qu'elle a reconnu. Nous estimons que la conférence internationale modèle sur le Moyen-Orient, réunie en décembre dernier à Prague sur l'initiative de représentants de la vie publique et scientifique tchécoslovaque et à laquelle ont participé d'éminentes personnalités de pays - participants potentiels à une conférence internationale officielle sur le Moyen-Orient - ainsi que les responsables d'organisations internationales, a contribué à la recherche des moyens réalistes de régler les problèmes fondamentaux de la crise du Moyen-Orient.

Il s'offre à la communauté internationale, mais avant tout aux Nations Unies et à l'opinion publique mondiale, de réelles possibilités d'influencer petit à petit le processus de paix au Moyen-Orient. Nous jugeons positives les activités des Nations Unies, de son Secrétaire général et de tous les pays qui s'emploient activement à trouver une solution acceptable à la situation au Moyen-Orient. La nécessité d'arriver à un règlement juste dans cette région est aujourd'hui comprise de l'écrasante majorité des Etats du monde. Il y a pratiquement consensus international sur la nécessité de convoquer, sous les auspices des Nations Unies, une conférence internationale sur le Moyen-Orient comme mécanisme le plus approprié pour trouver un règlement pacifique de ce conflit régional prolongé.

Toutefois, il faut que les déclarations se traduisent dans une solution pratique à tous les problèmes qui entravent la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Mais avant tout, il doit être bien clair que le conflit arabo-Israélien ne peut être réglé que sur la base des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Le compromis historique déjà mentionné, qui repose sur un équilibre des intérêts de tous les participants, devrait en constituer le fondement.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Nous sommes convaincus que le potentiel de paix des Nations Unies pour trouver des solutions aux situations de conflit au Moyen-Orient n'a pas été pleinement exploité. La Tchécoslovaquie appuie tous les efforts visant la réalisation d'une paix juste et durable dans la région, y compris la convocation d'une conférence internationale efficace sur le Moyen-Orient à laquelle participeraient tous les intéressés.

M. AL-SUWAIDI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais commencer mon intervention en exprimant les remerciements et la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général pour ses deux rapports à l'Assemblée générale : le premier traite de la situation au Moyen-Orient et le deuxième de la question de la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient.

Dans son second rapport, le Secrétaire général déplore le manque d'unanimité à propos de la conférence internationale de paix proposée. Il exprime sa vive préoccupation devant l'absence de progrès vers la paix au Moyen-Orient et l'aggravation de la situation dans les territoires arabes et palestiniens occupés. Il exprime aussi son regret de voir que le temps passe et que l'on a laissé échapper des occasions au cours des 12 derniers mois.

Deux traits fondamentaux ressortent du rapport du Secrétaire général : premièrement, le pessimisme avec lequel il évalue la situation actuelle dans la région, notamment pour ce qui est des chances d'y ramener la paix; deuxièmement, sa mise en garde contre le danger de laisser échapper toute occasion de régler le conflit israélo-arabe compte tenu des graves conséquences qui s'ensuivraient.

Il ressort à l'évidence du rapport du Secrétaire général, des événements dans la région ainsi que des consultations et des contacts à divers niveaux que de belles occasions pourraient encore être manquées à cause du refus d'Israël et de ceux qui l'approuvent et l'appuient sans réserve de respecter la légitimité internationale. Cette légitimité rend impérieux le besoin de faire respecter le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force ainsi que d'exiger le retrait des forces israéliennes des territoires arabes et palestiniens occupés.

M. Al-Suwaidi (Emirats arabes unis)

Les manoeuvres d'Israël face aux initiatives prises et aux efforts déployés, ses faux-fuyants chaque fois qu'une question est soulevée ou débattue, mettent en lumière ce qui est déjà pour nous tous une évidence : Israël rejette le processus de paix et persiste dans sa politique d'annexion, d'expansion et d'agression.

Le problème du Moyen-Orient est le résultat des ambitions expansionnistes d'Israël qui, non content de s'être emparé des territoires palestiniens par la force, veut étendre sa mainmise sur le reste des terres arabes et palestiniennes contre lesquelles il multiplie les actes d'agression. Cela cadre bien sûr avec l'objectif du mouvement sioniste qui est la création du grand Israël.

Les quatre principales politiques poursuivies par Israël, à savoir l'agression, le non-retrait, l'annexion et l'hégémonie sur la région arabe, représentent les quatre aspects du problème du Moyen-Orient. Le premier, qui est aussi le principal aspect de ce problème, c'est l'agression israélienne contre le peuple palestinien. Pour commencer, Israël a avalé la majeure partie de la Palestine dont il a expulsé la population. Puis il a mis la main sur le reste de la Palestine. Par l'intensification de ses actes de répression, de terrorisme d'Etat et de persécution, Israël vise deux grands objectifs : premièrement, forcer les Palestiniens qui vivent dans les territoires palestiniens occupés à émigrer; deuxièmement, démoraliser le peuple palestinien pour briser sa résistance à l'occupation et réprimer sa lutte pour recouvrer ses droits.

Le peuple palestinien, depuis que sa terre est occupée et surtout ces deux dernières années dans le cadre de l'Intifada, a montré qu'il ne se soumettrait pas, qu'il ne renoncerait pas, qu'il ne se rendrait pas, mais qu'il poursuivrait sa lutte et son combat en dépit des lourdes pertes et des énormes sacrifices jusqu'à ce qu'il réalise ses aspirations et ses espoirs nationaux.

M. Al-Suwaidi (Emirats arabes unis)

Le deuxième aspect du problème du Moyen-Orient n'est autre que l'agression israélienne contre la Syrie, notre pays frère. Exactement comme il l'a fait en Palestine occupée, Israël a essayé d'expulser la majorité des habitants des hauteurs du Golan occupé. Tout en s'efforçant de déraciner les habitants, il a multiplié les colonies de peuplement dans le but de réaliser son objectif ultime, à savoir l'annexion du Golan. Les lois promulguées par Israël visent à permettre cette annexion. Le fait que cela viole les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et soit en contravention avec les dispositions de la quatrième Convention de Genève ne semble pas dissuader Israël. Les dirigeants israéliens, au mépris de toute morale ou code juridique, ont déclaré qu'ils ne se retireraient pas de ce territoire arabe et ne le replaceraient pas sous l'autorité légitime de la Syrie.

Le troisième aspect du problème est l'agression d'Israël contre le Liban. Les événements qui ont continué de se produire à la suite de l'invasion et de l'occupation prolongée par Israël d'une partie du territoire libanais prouvent que l'objectif de l'agression israélienne est d'imposer l'hégémonie d'Israël et de semer la zizanie entre les Libanais pour diviser le Liban en cantons et mini-Etats religieux. Dans les Emirats arabes unis, nous saluons la lutte héroïque du peuple libanais qui a donné un coup d'arrêt à ces plans, forçant les forces israéliennes à battre en retraite et à se retirer de la majeure partie du Liban occupé.

Le quatrième aspect du problème du Moyen-Orient est l'agression d'Israël contre les Etats arabes. La liste de ses actes d'agression comprend l'attaque de la ville de Tunis, le bombardement du réacteur nucléaire iraquien qui ne servait qu'à des fins pacifiques et les menaces constantes des responsables israéliens qui veulent détruire tout réacteur nucléaire que pourrait construire n'importe quel pays arabe, cela au moment même où Israël développe davantage encore sa capacité nucléaire et son potentiel militaire, menaçant ainsi grandement d'une manière directe la sécurité de chaque pays arabe. A titre d'exemple, nous mentionnerons les récents essais de lancement du missile Jericho qui est retombé en Méditerranée près des côtes libyennes.

Les Nations Unies ont été saisies de toutes les manifestations de ces quatre aspects du problème et ont adopté sur le sujet de nombreuses résolutions condamnant l'agression d'Israël et demandant le retrait inconditionnel des forces israéliennes

M. Al-Suwaidi (Emirats arabes unis)

et la reconnaissance et l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Malgré toutes ces résolutions, envisagées séparément ou dans leur ensemble, Israël suit toujours sa politique d'agression et d'expansion et persiste à dénier les droits au peuple palestinien.

Le cours des événements a montré qu'il ne sera pas possible de détourner Israël de sa politique s'il ne se trouve pas face à une position internationale ferme lui indiquant clairement que les autres Etats n'entreprendront de relations avec lui que s'il renonce à l'agression et à la violence. Israël ne changera de politique que si les Etats-Unis, en particulier, qui lui fournissent les moyens de subsister, cessent de lui apporter leur aide militaire et économique.

L'interdépendance des différents aspects de ce problème est telle qu'il n'est pas possible de traiter un des aspects indépendamment des autres. Cette interdépendance prouve que la politique qui consiste à choisir un pays arabe et à rechercher un arrangement partiel ou une solution provisoire avec lui ne conduira pas au règlement du problème palestinien et bien au contraire risque de l'entraver.

Il n'y a pas qu'un moyen de parvenir à un règlement juste et durable. Il n'y a pas d'alternative. Pour régler le problème, il faut convoquer une conférence internationale à laquelle participent pleinement toutes les parties concernées, y compris l'OLP, comme le prévoit la résolution 35/58 C de l'Assemblée générale. Toute autre voie sera une impasse.

M. MOHIUDDIN (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Nous nous réunissons en pleine espérance. Des événements positifs ont transformé le monde contemporain d'une façon qui nous remplit d'optimisme. La seule question dont l'insolubilité décourageante persiste est celle du Moyen-Orient. La situation là-bas peut être comparée à un volcan endormi qui peut entrer en éruption à tout moment, mettant le feu à la région et au monde. Nous remercions le Secrétaire général de ses rapports qui constituent le sujet des présentes discussions. Notre tâche dans ce débat, sous la direction éclairée du Président, est d'essayer de trancher le noeud gordien qui depuis plus de 40 ans empêche la solution de ce problème.

M. Mohiuddin (Bangladesh)

Nous devons nous demander pourquoi nous avons jusqu'à présent échoué dans cette entreprise. La raison pour laquelle nous n'avons pas réussi est l'intransigeance et l'obstination d'un seul régime qui a choisi d'ignorer la voix de la raison et de rester sourd aux leçons de l'histoire. Je parle du Gouvernement israélien. Israël, depuis sa création, a essayé de renforcer sa sécurité en étendant son territoire. Non seulement il a étendu illégalement son contrôle sur la Palestine mais il a également occupé et annexé le territoire de ses voisins. Ses menées constituent actuellement la plus grave menace à la paix et à la sécurité mondiales.

Il n'est que naturel pour nous de chercher le coeur, le centre d'une question aussi cruciale; c'est sans aucun doute la question de Palestine. Son histoire est le récit pathétique d'une diaspora qui erre de par le monde depuis plus de 40 ans car elle a été supplantée par une entité étrangère dans une terre que l'héritage, le droit et la légende font sienne et uniquement sienne.

Ce que nous cherchons tous dans cet imbroglio, c'est une solution durable. Comment y parvenir? Les éléments de cette solution sont clairement énoncés dans les multiples résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Dans ces résolutions, l'Assemblée générale a affirmé que la question de Palestine est au coeur du conflit du Moyen-Orient; elle a affirmé que la paix au Moyen-Orient est indivisible et doit se fonder sur une solution d'ensemble juste et durable sous les auspices des Nations Unies; elle a également déclaré qu'il ne saurait y avoir de paix juste et durable dans la région si le peuple palestinien n'exerçait pas pleinement ses droits nationaux inaliénables. Enfin, elle a rappelé que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, doit pouvoir participer à toutes les délibérations pertinentes, y compris la conférence de paix qui a été proposée, sur un pied d'égalité avec les autres parties.

M. Mohiuddin (Bangladesh)

Pour créer un environnement approprié, il est indispensable qu'Israël se retire immédiatement inconditionnellement et totalement de tous les territoires arabes occupés, y compris les hauteurs syriennes du Golan, depuis 1967. Israël doit libérer Jérusalem. Jérusalem suscite les sentiments les plus nobles et les plus sacrés chez des millions de musulmans, de chrétiens et de juifs. Faire de cette ville sainte l'enjeu de négociations à des fins politiques revient à la désacraliser.

Comme nous le savons tous, dès 1983 l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 38/58, avait demandé la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. Depuis lors, l'Assemblée générale réitère chaque année cette demande. Le Secrétaire général continue à déployer des efforts pour convoquer cette conférence de paix, et nous l'en félicitons. Nous savons également qu'il existe des divergences de vues entre les parties sur des questions de procédures et autres mais des fossés plus grands ont pu être comblés grâce à l'effort de l'homme. Nous n'avons aucune raison de désespérer. Nous pensons qu'il est temps de créer une commission préparatoire dans le cadre du Conseil de sécurité qui adopterait toutes les mesures pertinentes qui s'imposent. A ceux qui s'opposent toujours à la conférence de paix, nous lançons un appel pour leur dire que le dialogue est la seule façon de résoudre les différends. Les négociations n'ont jamais nui. Leur absence a souvent provoqué des malentendus. C'est un axiome politique simple et fondamental.

Dans son rapport daté du 22 novembre 1989, qui figure dans le document A/44/737, le Secrétaire général a de nouveau suggéré que le Conseil de sécurité procède à un examen approfondi du processus de paix en vue d'adopter une démarche pragmatique qui tiendrait pleinement compte des préoccupations et des intérêts de sécurité de toutes les parties. Nous soutenons les efforts réalisés par le Secrétaire général en vue de lancer un processus de consultations. Nous espérons qu'ils seront couronnés de succès.

C'est l'expansionnisme d'Israël qui a provoqué la ruine du Liban. La mort et la destruction sont devenues des événements quotidiens. L'assassinat du Président René Moawad en est le dernier exemple qui s'ajoute à cette litanie de tragédies. Les souffrances du Liban sont devenues atroces. Mais nous ne devons pas désespérer. Nous appuyons la Ligue des Etats arabes qui s'emploie à participer au processus de réconciliation nationale. Nous attendons impatiemment le jour où Beyrouth deviendra une fois encore le joyau du Levant.

M. Mohiuddin (Bangladesh)

Au milieu de toutes ces tragédies, l'Intifada brille comme le phare de l'espoir. Il a éclairé le coeur de tous les peuples épris de liberté illuminant ainsi la voie de la liberté. Les tentatives d'Israël d'étouffer ce mouvement ont échoué, ce qui n'est pas surprenant. Tel-Aviv doit savoir que ses actions ne contribueront qu'à attiser les flammes de la rébellion sur cette terre tourmentée.

Au Bangladesh, nous réaffirmons notre engagement inébranlable envers le peuple palestinien. Nous appuyons pleinement l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) afin qu'elle réalise rapidement son objectif national : exercer sa souveraineté dans l'Etat de Palestine nouvellement proclamé. La commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien sera célébrée demain. Elle acquiert cette année une signification particulière au moment où l'Intifada entre dans sa troisième année. Nous saluons leur courage et leur résistance indomptables.

Plus d'énergie, de temps et de paroles ont été consacrés à ces questions qu'à toute autre question à l'Assemblée générale.

Il y a peut-être aujourd'hui une lueur d'espoir. Nous voyons la lumière au bout du tunnel. Mais le voyage vers notre destination ne sera pas facile. Ce n'est pas une raison, bien entendu, pour ne pas entreprendre ce voyage.

Puisse le Tout-Puissant nous guider sur la voie de la paix.

M. TANASIE (Roumanie) : La Roumanie est profondément préoccupée par la poursuite de la situation de crise au Moyen-Orient et l'absence de progrès vers une solution politique de ce conflit, même si beaucoup d'efforts ont été déployés, y compris au sein des Nations Unies. Cette situation est en contradiction avec quelques tendances positives manifestées ces dernières années dans d'autres régions du globe.

Le conflit du Moyen-Orient continue à constituer une menace pour la paix, la sécurité et la coopération internationales.

La Roumanie a eu, à maintes reprises, l'occasion de présenter sa position de principe aussi bien sur le conflit au Moyen-Orient que sur le sujet plus général du règlement pacifique des conflits internationaux. Mon pays se prononce avec fermeté et esprit de suite en faveur de la solution des conflits et des différends partout dans le monde exclusivement par des moyens politiques, en observant rigoureusement le droit de chaque peuple à l'indépendance et au développement libre, sans aucune ingérence dans ses affaires intérieures, dans le plein respect de ses intérêts vitaux.

M. Tanasie (Roumanie)

Les rapports du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient reflètent d'une manière très claire une réalité préoccupante. Il ressort que malgré l'intérêt de longue date des Nations Unies et malgré les nombreuses résolutions adoptées depuis 1947, aussi bien par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale, des dizaines de milliers de vies ont été sacrifiées et le conflit demeure explosif, avec des conséquences négatives non seulement pour la région elle-même, mais aussi pour la communauté internationale tout entière.

Cela met en relief la nécessité impérieuse réaffirmée par l'Assemblée générale qu'il faut instaurer dans la région une paix d'ensemble juste et durable, fondée sur le respect total de la Charte et des principes du droit international.

La persistance du conflit au Moyen-Orient et toute l'évolution du conflit israélo-arabe confirment pleinement la vérité historique selon laquelle la paix et la sécurité ne sauraient être bâties et garanties par la menace ou l'emploi de la force, ni par la négation du droit d'autres peuples à l'existence libre et à l'indépendance.

Ma délégation voudrait rappeler que la Roumanie s'est toujours prononcée en faveur de la solution du conflit au Moyen-Orient par voie exclusivement pacifique, par des négociations, sur la base du retrait des forces israéliennes des territoires occupés dès 1967, l'assurance des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris à un Etat propre indépendant et la garantie du droit à l'existence indépendante et à la souveraineté de chaque pays de la région.

Dès le début, nous avons fondé notre position sur le fait que la guerre, la voie militaire ne peuvent pas mener vers la solution des problèmes. Par contre, cela ne fait que compliquer la situation.

La Roumanie a toujours été en faveur de la mise en oeuvre du droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat palestinien indépendant. D'ailleurs, la Roumanie est le premier pays qui depuis longtemps dans les discussions avec l'Organisation de libération de la Palestine a posé le problème de l'action pour la réalisation d'un Etat palestinien indépendant.

Désireuse d'apporter sa contribution à la promotion d'une solution politique aux problèmes du Proche-Orient, la Roumanie a proposé encore en 1978 la convocation d'une conférence internationale de paix sous les auspices des Nations Unies.

M. Tanasie (Roumanie)

L'évolution de la situation au Moyen-Orient depuis cette année, les efforts déployés par beaucoup d'Etats et les Nations Unies ont démontré sans équivoque que la seule voie d'aboutir à une solution du problème est l'organisation de la conférence.

Voilà pourquoi mon pays a appuyé la résolution de l'Assemblée générale 43/54 A, du 6 décembre 1988, qui a demandé à nouveau que la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient soit convoquée sous les auspices des Nations Unies.

M. Tanasie (Roumanie)

La Roumanie a également appuyé la résolution 43/176 du 15 décembre 1988 par laquelle l'Assemblée générale a prié le Conseil de sécurité d'examiner les mesures nécessaires pour convoquer la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, y compris la création d'un comité préparatoire et d'étudier les moyens de garantir les mesures de sécurité approuvées par la conférence pour tous les Etats de la région.

Les rapports du Secrétaire général consacrés à la situation au Moyen-Orient démontrent que la convocation d'une conférence de paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, est considérée comme une modalité qui offre les meilleures conditions pour négocier avec succès un règlement global du conflit existant dans cette zone.

Le point de départ devrait être la reconnaissance du fait que la question de Palestine est l'élément central du conflit du Moyen-Orient et qu'une paix d'ensemble juste et durable ne peut être instaurée dans la région sans le plein exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux inaliénables. Il ne peut y avoir de règlement global et juste de la situation au Moyen-Orient sans la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties au conflit, y compris l'Etat palestinien.

C'est pourquoi nous avons toujours souligné qu'à la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient devraient participer toutes les parties intéressées, y compris l'Etat palestinien et l'Etat d'Israël, de même que les membres permanents du Conseil de sécurité.

La position de la Roumanie en faveur de cette conférence a été réitérée récemment au plus haut niveau politique. Nous constatons avec satisfaction que presque tous les Etats se prononcent en faveur d'une telle conférence qui devrait permettre la solution des problèmes du Moyen-Orient et l'instauration d'une paix durable et juste. Sur ce plan, nous estimons que la position rigide d'Israël est en contradiction avec les intérêts de la paix au Moyen-Orient, en contradiction même avec les intérêts d'Israël.

La Roumanie apprécie la position constructive de l'OLP, de l'Etat palestinien concernant la solution des problèmes par voie politique et la nécessité d'un dialogue avec Israël, comme une part de la préparation de la conférence internationale, du processus de paix. En effet, il appartient à l'OLP, à l'Etat

M. Tanasie (Roumanie)

palestinien d'agir par tous les moyens et de discuter, y compris avec les dirigeants israéliens, des moyens pour aboutir à la paix. Cela constitue une politique rationnelle, intelligente et nécessaire.

Nous exprimons l'espoir que la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sera organisée. Mais pour cela il faut que tous les pays intéressés agissent d'une manière plus ferme dans cette direction. Il ne faut pas oublier la grande importance du facteur temps dans les efforts faits pour instaurer rapidement une paix d'ensemble juste et durable au Moyen-Orient.

La délégation de Roumanie voudrait réaffirmer sa conviction que tous les Etats Membres déploieront les efforts voulus pour dépasser les divergences et pour trouver, par la voie de négociations et du dialogue entre les parties concernées, les solutions appropriées, conformément aux intérêts vitaux des peuples de la région du Moyen-Orient.

En ce qui concerne la situation au Liban, la Roumanie s'est toujours prononcée pour une solution politique, pour la réconciliation nationale et pour l'assurance d'un Liban indépendant et démocratique. Nous considérons que les initiatives récentes des pays arabes ont porté certains fruits. Nous exprimons l'espoir que toutes les forces du Liban vont dépasser les divergences et les conflits et vont agir dans le sens de l'affirmation de l'indépendance, du développement économique et social et du maintien de l'intégrité et de la démocratie au Liban. Nous espérons que le nouveau président réussira à unir les forces libanaises et à faire comprendre qu'au-delà de tous les problèmes il faut situer les intérêts du peuple libanais et le maintien d'un Etat unitaire et indépendant. La délégation roumaine apprécie vivement les efforts du Secrétaire général des Nations Unies dans la recherche des solutions aux problèmes complexes du Moyen-Orient. Nous avons pris note avec intérêt du fait que le Secrétaire général poursuivra ses consultations non seulement avec les membres permanents du Conseil de sécurité mais aussi avec le Conseil dans son ensemble afin d'obtenir les vues de tous les membres sur les questions de fond qui sont au coeur même d'un règlement d'ensemble.

La Roumanie a constamment soutenu que l'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer un rôle plus actif dans les efforts dirigés vers la solution du conflit du Moyen-Orient. Mon pays est résolu à appuyer les actions de l'organisation mondiale pour contribuer à une solution globale et durable des problèmes du Moyen-Orient, à l'instauration d'une paix juste dans la région, à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales.

M. TELLMANN (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Le Moyen-Orient continue d'être source de grande instabilité et de conflit. Le relâchement de la tension internationale et l'atmosphère propice à la coopération actuellement perceptible en Europe et ailleurs n'ont toujours pas gagné le Moyen-Orient. Une des tâches primordiales de la communauté internationale doit être d'amener le processus international d'ensemble en faveur de la paix et de la coopération à une solution équitable pour tous les peuples de la région.

La situation dans la région est déterminée par un certain nombre de facteurs historiques, économiques, religieux et sociaux, qui ont été à l'origine des affrontements politiques et des conflits au premier plan desquels se trouvent, bien entendu, le conflit arabo-israélien, la situation au Liban et le conflit entre l'Iran et l'Iraq. Tous ces facteurs ont des répercussions qui vont au-delà de la région elle-même et peuvent avoir des répercussions sur la stabilité globale.

Nous engageons l'Iran et l'Iraq à unir leurs efforts pour permettre la mise en oeuvre dès que possible de la résolution 598 (1987) dans son intégralité, en commençant par le retrait des forces de la frontière internationale et l'examen de la question humanitaire des prisonniers de guerre. La Norvège appuie pleinement les efforts du Secrétaire général et de son représentant spécial pour trouver une solution juste, honorable et durable entre les parties.

Au Liban, l'assassinat tragique du Président Moawad a été durement ressenti par le peuple libanais et a porté un coup brutal au processus de réconciliation nationale. La situation au Liban a des implications au-delà de la région et nous espérons que les parties - tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays - susceptibles d'influer sur la situation contribueront à y rétablir la stabilité politique et l'ordre social et économique. Le Comité tripartite de la Ligue des Etats arabes a, par son action positive, permis de lancer le processus de réconciliation et nous espérons que la Ligue continuera à oeuvrer étroitement avec les nouveaux dirigeants libanais et le Président Hrawi pour le développement pacifique du Liban, le respect de sa souveraineté et de son intégrité et le retrait des forces étrangères.

Au Sud-Liban, où la Norvège, depuis 1978, participe à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la situation ne pourra être redressée que par la mise en oeuvre complète de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. La

M. Tellmann (Norvège)

priorité doit être donnée aux trois éléments du mandat de la FINUL. Selon nous, Israël ne doit pas faire dépendre de l'instauration d'une autorité gouvernementale libanaise pleinement effective le retrait de son contingent le long de la zone frontière. Israël devrait permettre à la FINUL de se déployer le long de la frontière, conformément à son mandat.

M. Tellmann (Norvège)

La question de la sécurité du personnel des Nations Unies se pose fréquemment. Nous engageons les parties à prendre les mesures appropriées pour veiller à la sécurité et à l'intégrité de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de ses effectifs de maintien de la paix.

Au Liban, il reste encore de nombreux otages qui se trouvent dans une situation inacceptable. Nous exigeons, comme d'autres, que les otages soient libérés immédiatement et que les assassins du lieutenant-colonel Higgins, membre de la FINUL, soient traduits en justice.

Le mois prochain marquera le deuxième anniversaire de l'Intifada. Nous déplorons les souffrances humaines que cela représente pour les deux parties et nous sommes particulièrement inquiets de la situation qui concerne les droits de l'homme de la population dans les territoires occupés par Israël. Il est également inquiétant qu'à la suite de deux années d'efforts diplomatiques intenses, aucune percée n'ait été possible en vue de négociations. Ceci illustre bien la méfiance profondément ancrée et l'animosité qui règnent entre les parties et, notamment, entre Israël et les Palestiniens. L'Intifada nous a amenés à nous concentrer sur le problème des Palestiniens qui vivent sous l'occupation.

A notre avis, il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit qui peut et doit pouvoir être résolu par le biais des négociations menant à un règlement de paix juste, durable et complet. La Norvège appuie une solution fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité qui énoncent le principe du territoire pour la paix et réaffirment le droit d'Israël à exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, aussi bien que la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien. Une conférence internationale de paix sous les auspices des Nations Unies pourrait, au moment opportun, servir de cadre pour des négociations directes entre les parties.

A notre avis, toute approche qui ne tienne pas dûment compte de la nécessité d'apaiser les préoccupations d'Israël pour sa sécurité sera vouée à l'échec. En même temps, nous pensons que la sécurité d'Israël ne peut être pleinement garantie que si l'on permet aux Palestiniens de décider eux aussi librement de leur propre avenir.

La question de Jérusalem et de son statut futur constitue un problème particulièrement important qui ne pourra être résolu que dans le cadre d'un

M. Tellmann (Norvège)

règlement de paix global. Cette position de principe régira l'attitude de la Norvège chaque fois que la question sera soulevée au sein de cette organisation ou dans d'autres enceintes internationales.

La Norvège reconnaît qu'il existe à présent une occasion historique de paix, notamment à la suite des décisions prises l'année dernière par le Conseil national palestinien.

Nous en sommes actuellement au stade où il est indispensable d'encourager les mesures de confiance entre Israël et les Palestiniens. L'abolition des contre-mesures rigoureuses prises par Israël, la fin des politiques de colonisation, la reconnaissance par Israël de ses obligations aux termes de la quatrième Convention de Genève, un ralentissement de l'Intifada même et d'autres mesures devraient toutes viser à renforcer les contacts entre les gens, autrement dit les contacts aux niveaux non gouvernemental et privé. Il faut explorer tous les moyens possibles de briser le cercle vicieux de la haine et de la méfiance.

C'est dans ce contexte que la Norvège envisage la réunion proposée du Caire. Il est important qu'un dialogue officiel entre Israël et les Palestiniens soit engagé. Nous félicitons les Gouvernements américain et égyptien des efforts qu'ils ont fait pour contribuer à la convocation d'une telle réunion. Les questions en souffrance, telles que la composition de la délégation palestinienne et l'ordre du jour, ne doivent pas nous faire oublier le fait important qu'Israël et les Palestiniens sont en principe d'accord sur la tenue d'une telle réunion. Nous espérons qu'une réunion couronnée de succès servira de catalyseur pour favoriser le dialogue et la négociation ainsi que pour organiser des élections libres dans les territoires occupés, ce qui à notre avis devrait faire partie intégrante du processus aboutissant à une paix globale. Cela servira également d'élément important visant à instaurer la confiance.

Nous reconnaissons que la question de Palestine est au coeur même du conflit arabo-israélien. Nous estimons cependant que les pays qui sont encore en état de guerre avec Israël peuvent aussi contribuer à renforcer la confiance au moyen de contacts visant en toute bonne foi à favoriser la paix avec Israël. Nous estimons qu'Israël devrait réagir par une attitude semblable. Tout progrès dans ce domaine ne saurait cependant remplacer une solution à la question de Palestine.

M. Tellmann (Norvège)

La Norvège contribue environ 44 millions annuellement aux efforts tendant à rehausser la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Quelque 30 millions de dollars sont affectés à la participation aux opérations de maintien de la paix dans la région, le solde étant consacré à l'assistance humanitaire dont la plus grande partie est versée par le truchement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le ferme appui de la Norvège à la paix se poursuivra. Notre politique dans ce domaine part de la conviction que la paix est bel et bien possible.

Comme beaucoup d'autres au sein de l'Assemblée, nous partageons l'espoir de pouvoir assister en 1990 à des progrès véritables vers la paix au Moyen-Orient.

M. RAZALI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : La situation au Moyen-Orient, comme l'a dit le Secrétaire général :

"continue d'être potentiellement dangereuse et risque de le rester tant qu'un règlement d'ensemble s'étendant à tous les aspects du problème du Moyen-Orient ne sera pas atteint." (S/20976, par. 24)

Le Moyen-Orient reste l'un des domaines de conflit qui n'a pas encore profité des améliorations du climat politique international. Comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport,

"Peu de problèmes internationaux sont aussi compliqués ou potentiellement dangereux que le conflit arabo-israélien." (A/44/737, par. 43)

Et pourtant Israël, qui a connu l'histoire tragique de 40 ans de conflit et qui affirme vouloir établir des relations pacifiques avec ses voisins, s'est contenté de prouver son ingéniosité croissante en déjouant toutes les tentatives de solution politique juste et globale du problème. Israël se lance dans de grands discours sur la paix afin de masquer sa propre intransigeance et son refus catégorique d'accepter les droits légitimes du peuple palestinien. On peut se demander ce qu'a été la réaction israélienne aux décisions historiques prises par le Conseil national palestinien à Alger en novembre dernier et leur confirmation à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale à Genève.

Nous ne constatons aucun changement dans les politiques et les pratiques d'Israël visant à saisir les occasions offertes par les décisions politiques spectaculaires du Conseil national palestinien. La politique de la poigne de fer contre les Palestiniens et les autres populations arabes continue d'être menée par Israël pour briser la volonté du peuple qui résiste à son occupation. La paix

M. Razali (Malaisie)

qu'Israël est résolu à apporter au territoire palestinien occupé est celle de l'assujettissement total, de l'émascation complète des droits du peuple palestinien à l'autodétermination et de l'établissement d'un Etat indépendant sur son propre territoire. Les politiques et les pratiques d'Israël dans le territoire occupé depuis 22 ans n'ont servi qu'à renforcer et à élargir son emprise colonialiste sur le territoire occupé. Ses propositions d'élections que l'on a tant vantées, ne tendent pas à permettre aux Palestiniens d'exercer leur droit à l'autodétermination.

M. Razali (Malaisie)

La communauté internationale a vu les politiques d'Israël pour ce qu'elles sont vraiment et les a condamnées en termes très clairs. Elle a demandé un retrait total et inconditionnel de tous les territoires arabes occupés. L'annexion par Israël de Jérusalem-Est et des hauteurs du Golan a été déclarée nulle et non avenue à maintes reprises par l'Assemblée générale. Les tentatives constantes d'Israël de modifier le caractère démographique, religieux, culturel et socio-économique des territoires occupés ont été condamnées par la communauté internationale.

Ces 23 derniers mois, Israël s'est efforcé d'écraser l'Intifada par des mesures de répression. L'Intifada est un soulèvement populaire spontané d'un peuple engagé dans la noble voie de la lutte pour la liberté, la dignité et la justice. Ni les matraques ni les balles ne peuvent réprimer cette révolution contre l'oppression et l'occupation. Les morts et les blessés parmi les enfants, les jeunes, les femmes et les vieillards palestiniens ne cessent d'augmenter. Mais, malgré ces sacrifices, les Palestiniens n'ont pas succombé et résistent toujours à Israël. En fait, les atrocités et les brutalités des forces d'occupation ont démoralisé la société israélienne elle-même. La Malaisie s'associe à la communauté internationale pour rendre hommage au courage et à l'endurance des Palestiniens. Israël doit être condamné pour ses politiques brutales qui sont des violations flagrantes des valeurs humaines fondamentales et de la quatrième Convention de Genève de 1949.

Israël doit rechercher ailleurs la réponse à ses problèmes et à ses dilemmes. La force armée d'Israël l'a aveuglé sur la possibilité d'une solution pacifique. Au lieu de l'utiliser pour se garantir à elle-même et à la région un fondement solide d'une paix vraiment durable, Israël utilise cette force pour rejeter toute occasion pour une paix globable et durable. Cela est certainement aussi myope que tragique. L'épée ne saurait être l'instrument par lequel on peut espérer propager la paix au Moyen-Orient. Le dialogue avec ses adversaires est inévitable pour donner à la paix une chance de s'établir. S'arroger le droit de déterminer qui devrait représenter les Palestiniens est un affront aux Palestiniens, qui ont affirmé clairement que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) était leur seul représentant légitime. En fait, le Comité exécutif de l'OLP est investi des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement provisoire de Palestine. L'Etat de Palestine, qui a été déclaré l'année dernière, a été reconnu d'une manière écrasante. Il devrait donc être évident pour Israël de savoir qui devraient être ses interlocuteurs sur toutes les questions relatives au destin des Palestiniens.

M. Razali (Malaisie)

L'acceptation par le Conseil national palestinien des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité devrait donc être une occasion pour Israël de promouvoir les perspectives de paix au Moyen-Orient. La Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient prévue dans la résolution pertinente de l'Assemblée générale offre un cadre viable à une solution juste et globale. La Malaisie appuie pleinement la convocation de la Conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et de la reconnaissance des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, en particulier son droit à l'autodétermination.

En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, la Malaisie s'efforcera, de concert avec les autres membres du Conseil, d'aider le Secrétaire général dans ses efforts qu'il déploie pour faciliter la convocation de la Conférence. Nous pensons qu'en guise de première étape, on pourrait examiner sérieusement la question de la création par le Conseil de sécurité d'un comité préparatoire de la Conférence. La Malaisie voudrait inviter les parties qui jouissent de la confiance d'Israël à appuyer les efforts du Secrétaire général et également à persuader Israël qu'il est de son intérêt d'appuyer le Secrétaire général, pour permettre la convocation rapide de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

Au Liban, la promesse d'une phase nouvelle a été tristement balayée par le récent assassinat du Président René Moawad. La Malaisie condamne ce crime, qui a été une attaque contre l'unité du Liban, si assidûment recherchée par toutes les factions libanaises dans le cadre des accords de Taëf. Nous espérons qu'avec l'élection du Président Elias Hrawi, l'accomplissement des aspirations du peuple libanais à un Liban indépendant, souverain et uni, sera réalisé. La Malaisie appuie résolument le Gouvernement libanais dans ses efforts pour rétablir ses institutions et pour amener la réconciliation nationale nécessaire à la paix, à la stabilité et au développement du Liban.

Dans cette tâche difficile, le peuple libanais est, malheureusement, confronté à la réalité de l'occupation israélienne de son territoire. Israël, au mépris du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, continue de maintenir une prétendue zone de sécurité dans le sud du Liban sous son contrôle total. Israël méconnaît les demandes de retrait complet, immédiat et

M. Razali (Malaisie)

inconditionnel de tout le territoire libanais, de son espace aérien et de ses eaux territoriales, et de cessation immédiate des actes d'agression et autres pratiques dirigées contre les territoires libanais. La Malaisie condamne l'enlèvement, les arrestations, l'expulsion et l'emprisonnement de citoyens libanais en vertu de lois israéliennes illégales. L'expulsion d'un grand nombre de Palestiniens des territoires occupés vers le Liban est toujours pratiquée par Israël en violation du droit international et de la quatrième Convention de Genève de 1949. La Malaisie s'associe à la communauté internationale pour condamner Israël pour de telles violations à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Liban. La Malaisie voudrait réaffirmer sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple du Liban dans leur lutte pour résister à l'ingérence et à l'intervention étrangères et dans leurs efforts pour établir un Liban uni et libre.

M. KHARRAZI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'arabe) :
Je voudrais commencer ma déclaration sur "La situation au Moyen-Orient" en citant un verset du Saint Coran qui décrit bien la situation de la population de cette région :

"Il a promis à ceux qui ont reçu des outrages de combattre leurs ennemis;
Dieu est capable de les protéger,

Ceux qui ont été injustement chassés de leurs foyers, uniquement pour avoir dit : Notre Seigneur est le Dieu unique. Si Dieu n'eût repoussé une partie des hommes pour les autres, les monastères, les églises, les synagogues et les oratoires des Musulmans où le nom de Dieu est invoqué sans cesse auraient été détruits. Dieu assistera celui qui l'assiste dans sa lutte contre les impies. Dieu est fort et puissant." (Le Coran, XXII, 39, 40)

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

La crise du Moyen-Orient, un des problèmes contemporains qui est depuis le plus longtemps sans solution, a commencé il y a plus de 40 ans, au moment où les forces sionistes, avec l'appui de certaines puissances, ont occupé la terre sacrée de Palestine. La création d'une base sioniste a causé cinq guerres importantes et un certain nombre de conflits dans la région. Chaque fois que la crise du Moyen-Orient est évoquée, on songe à l'occupation, à la répression, aux activités criminelles, à l'expansionnisme, à la déstabilisation et aux actes d'agression imputables au régime sioniste.

L'occupation de la Palestine a créé un grave danger pour la paix, la sécurité et la stabilité de la région, fait des sans-abri de milliers de Palestiniens, fait couler le sang d'un grand nombre des opposants aux usurpateurs sionistes et imposé de grandes souffrances à tous les musulmans et à tous les peuples épris de paix. La responsabilité de l'occupation persistante de la Palestine et des actes d'agression du régime sioniste contre les musulmans et les Etats arabes voisins doit être imputée aux Etats qui, en dépit de preuves manifestes et éloquentes, continuent d'appuyer ce régime par différents moyens. Ces Etats devraient être pleinement conscients du fait qu'en constituant et en appuyant un régime illégitime au coeur de terres sacrées islamiques, ils favorisent la poursuite des pratiques brutales sionistes, et que la communauté internationale les considère comme les premiers responsables des souffrances et des épreuves du peuple palestinien et du péril que cela représente pour la paix au Moyen-Orient.

Malheureusement, cela s'applique également aux Nations Unies. Les Nations Unies ont été à l'origine du partage du territoire de Palestine et de la création de l'entité sioniste par l'adoption de la résolution 181 (II) en 1947. Depuis lors, l'Organisation internationale n'a pas été en mesure de rectifier cette décision erronée et injustifiable. Elle doit prendre des mesures pratiques en vue du rétablissement des droits et des aspirations légitimes du peuple palestinien opprimé par l'élimination de la cause fondamentale de la crise dans cette région et en vue de l'instauration d'un Etat palestinien indépendant sur l'ensemble de la terre occupée de Palestine.

La façon la plus logique et la plus efficace de dénouer une crise consiste à s'attaquer résolument et directement à la cause ou aux causes. Tous les efforts visant à s'accommoder de la cause de la crise ou à apporter des changements superficiels sont voués à l'échec. Comme je l'ai déjà signalé, il ne fait aucun doute que la cause fondamentale de la crise du Moyen-Orient réside dans l'existence

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

du régime sioniste illégitime. Ce régime expansionniste se fonde sur le slogan "Du Nil à l'Euphrate" et l'instrument par lequel il traduit ses visées expansionnistes n'est autre que la violence, utilisée dans le passé par le régime d'occupation d'Al Qods et intensifiée depuis le soulèvement du peuple palestinien. Les manifestations de cette violence ont été décrites dans le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés. Il y est dit :

"La période allant du 26 août 1988 au 25 août 1989 a été marquée par une recrudescence de la fréquence et de l'intensité d'incidents quotidiens qui ont entraîné la mort de centaines de civils de tous âges, tués par balles, décédés des suites de coups, d'électrocution, de brûlures, d'intoxication aux gaz ou autres. Plusieurs milliers de Palestiniens, y compris de très jeunes enfants, des femmes et des personnes âgées, ont été blessés lors d'affrontements survenus quasi quotidiennement dans plusieurs localités..." (A/44/599, p. 4 et 5)

L'Intifada des Palestiniens musulmans sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, ainsi que d'autres mouvements palestiniens, ne sont que les conséquences naturelles de l'occupation de la terre de Palestine et du mépris des droits fondamentaux de son peuple. Aucun musulman ni aucun autre homme libre ne peut tolérer de voir sa patrie occupée.

Le régime sioniste ne s'est pas contenté de réprimer les soulèvements populaires dans les territoires occupés. Il a entrepris de nombreux actes d'agression, notamment au Sud-Liban, où il a profité de l'appui politique et financier des Etats-Unis et d'un certain nombre d'autres puissances. Le but de ces actes d'agression était prétendument de créer une zone de sécurité et de contrer les luttes antisionistes. Pourtant, tant que se poursuivra l'occupation du territoire palestinien et tant que le peuple de ce territoire, qu'il se trouve dans les territoires occupés ou parmi les personnes déplacées en raison des pratiques cruelles du régime d'occupation sioniste, sera privé de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant dans l'ensemble de la Palestine, la région du Moyen-Orient restera instable.

Les régimes qui pratiquent des politiques illégales et répressives entretiennent des relations soutenues pour la simple raison qu'ils présentent de nombreux éléments communs. Leur collaboration renforce leur capacité de commettre

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

de nouveaux crimes. Le dénominateur commun le plus important qui a contribué à renforcer les relations entre les régimes sud-africain et sioniste est le fait que le sionisme et l'apartheid sont tous deux des manifestations du même crime. C'est pourquoi il faut aborder le racisme et le sionisme dans la même optique.

La neuvième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenue à Belgrade en septembre 1989, a également relevé la similitude des mesures de répression, telles que la politique de la poigne de fer et de la course-poursuite, pratiquées par ces deux régimes contre les peuples d'Afrique du Sud, de Namibie et des Etats de première ligne, ainsi que contre ceux de Palestine, du Sud-Liban et d'autres terres arabes occupées par le régime sioniste.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

Le peuple et le Gouvernement de la République islamique d'Iran, de même que des millions de musulmans de par le monde, condamnent l'occupation de la Palestine par l'occupant sioniste ainsi que les politiques et pratiques qui aident à perpétuer cette occupation illégale. Nous proclamons notre appui à la lutte sacrée du peuple palestinien qui tente de reconquérir ses droits. La République islamique d'Iran s'est toujours engagée à défendre la cause de la Palestine et la libération d'Al Qods. Al Qods est un symbole de foi pour l'Ummah islamique tout entière. En tant que première Qiblah des musulmans, l'un des sanctuaires islamiques les plus sacrés et le lieu de l'ascension du prophète Mahomet, Al Qods est hautement vénéré par nous et nous ne saurions tolérer le moindre manque de respect envers ce lieu. La récente tentative du régime sioniste, qui a voulu insulter les valeurs islamiques sous prétexte de reconstruire le temple du Mont, ou temple de Salomon, est une manifestation de la crainte qu'inspire l'Islam aux sionistes. Nous condamnons le complot maléfique des sionistes visant à détruire les reliques du temple islamique sacré à l'intérieur de la mosquée d'Al-Aqsa.

La politique de la République islamique d'Iran à l'égard du Moyen-Orient se fonde sur le plein appui à la lutte du peuple palestinien et sur la non-reconnaissance du régime d'occupation d'Al Qods. Je tiens à souligner une fois de plus que toute reconnaissance du régime sioniste et toute négociation avec ce régime reviendraient à trahir la Jihad sacrée du peuple de cette région et sont inacceptables aux yeux du monde islamique. Nous espérons qu'une fois que le drapeau de la Palestine sera hissé à la place qui lui revient et qu'il flottera dans l'ensemble de la Palestine, le Moyen-Orient sera libéré du sionisme et la crise sera résolue.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant d'Israël pour une motion d'ordre.

M. DOWEK (Israël) (interprétation de l'anglais) : Une fois encore, je n'ai pas voulu troubler le représentant de l'Iran pendant son intervention, mais je voudrais lui rappeler que la pratique usuelle veut que l'on désigne et que l'on appelle un pays par son nom. Je tiens aussi à rappeler que le Président Garba a pris une décision en la matière. Je serais reconnaissant au Président de bien vouloir rappeler cette décision aux représentants.

Mme OGWU (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : La délégation nigériane, qui a perdu beaucoup de ses illusions et qui est profondément préoccupée, prend la parole au titre du point actuel de l'ordre du jour dont est

Mme Ogwu (Nigéria)

saisie la présente assemblée. Malgré l'atmosphère internationale détendue grâce au gel dans les relations des superpuissances, malgré les progrès importants accomplis en faveur de la paix par le peuple de Palestine, par l'intermédiaire du Conseil national palestinien et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), la paix continue d'échapper au Moyen-Orient. La raison n'en est pas difficile à trouver. Ce qui fait obstacle à la paix, c'est le refus de l'une des parties au conflit de lui donner sa chance. En refusant de négocier avec les représentants légitimes du peuple palestinien, Israël a placé délibérément un obstacle sur la voie de la paix. L'Intifada, cet acte de défi collectif, a pourtant démontré sans l'ombre d'un doute que l'octroi du droit inaliénable du peuple de Palestine à l'autodétermination pouvait être remis à plus tard mais non refusé.

Il est maintenant reconnu universellement que la question de Palestine est au coeur même du conflit du Moyen-Orient. Une solution globale, juste et durable, du conflit du Moyen-Orient ne peut donc être obtenue sans traiter la question palestinienne de façon conclusive et définitive. Une politique fondée sur l'annexion forcée et illégale et sur l'occupation des territoires arabes, la déportation des Palestiniens des territoires occupés, la démolition de foyers palestiniens et la fermeture d'écoles dans les territoires occupés, pour ne mentionner que quelques-unes des pratiques provocatrices, ne saurait être compatible avec la quête d'une solution pacifique au conflit.

L'Assemblée a toujours demandé qu'une solution globale, juste et durable soit apportée au conflit du Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies. Une telle solution présenterait nécessairement de nombreux aspects et comprendrait, parmi d'autres stratégies, le retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967, l'exercice sans entrave par le peuple palestinien de son droit inaliénable à l'autodétermination et à un état clairement défini qui lui soit propre.

La convocation d'une conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies, pour mettre au point un ensemble global de mesures de paix pour le conflit du Moyen-Orient, est une proposition qui a été approuvée à maintes reprises par l'Assemblée générale et la communauté internationale. Le Gouvernement et le peuple de la République fédérale du Nigéria appuient sans équivoque ces propositions et ces initiatives de paix et exigent qu'elles soient appliquées d'urgence.

Mme Ogwu (Nigéria)

Nous estimons que les décisions historiques prises par le Conseil national palestinien à sa réunion d'Alger, en novembre 1988, ont largement tenu compte de la plupart des aspirations légitimes et des appréhensions d'Israël en ce qui concerne la sécurité de ses frontières. En acceptant les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), il a sans aucun doute ouvert la voie à une solution comportant "deux Etats" à la crise du Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que les garanties supplémentaires de sécurité qui pourraient être exigées par les Etats de la région doivent être négociées à la conférence internationale proposée, qui devrait être organisée suivant les principes affirmés au paragraphe 3 du dispositif de la résolution 43/176 de l'Assemblée générale du 15 décembre 1988. Nous appuyons fermement ces principes et nous exhortons Israël et ses alliés de les accepter en tant que base de la conférence internationale.

Le peuple de Palestine a suffisamment souffert et ma délégation estime que ses souffrances ne devraient pas se prolonger davantage. Le climat international favorable actuel offre l'occasion de résoudre des conflits régionaux, en particulier le conflit du Moyen-Orient qui a échappé à toute solution depuis plus de quatre décennies. L'histoire abonde en témoignages irréfutables prouvant que la force ne saurait résoudre des conflits où se manifeste la volonté irrépressible d'un peuple d'assurer sa liberté et de vivre dans la dignité.

Mme Ogwu (Nigéria)

Il est paradoxal et difficile à croire qu'une nation, dont les ancêtres ont connu l'un des cas les plus cruels d'inhumanité de l'homme envers l'homme dans les annales de l'histoire, soit lui-même condamné universellement pour avoir perpétré des actes de violence et d'irjustice à l'encontre des peuples arabe et palestinien. Comment les leçons de l'histoire peuvent-elles être oubliées si facilement et aussi rapidement? La notion même d'Etat et de patrie juifs - une notion qui par ailleurs est moralement très noble - risque d'être irrémédiablement entachée si Israël se refuse à regarder la réalité en face et à faire machine arrière. Pour qu'une paix s'installe de manière permanente au Moyen-Orient et pour qu'Israël restaure son image - une image aujourd'hui entachée - et soit accepté dans le concert des nations en tant qu'Etat réellement engagé, une solution correspondant aux principes déjà arrêtés par l'Assemblée doit être trouvée à la question du Moyen-Orient.

Nous suggérons qu'avant même qu'une solution politique d'ensemble durable soit trouvée au conflit, la communauté internationale prenne rapidement des dispositions pour pallier les diverses conséquences sociales et humanitaires endémiques de ce conflit. Je songe par exemple au problème des réfugiés et des personnes déplacées et au soin à apporter aux personnes âgées, aux infirmes, aux handicapés et aux autres victimes de la guerre dans cette région troublée. Comme par le passé, le Nigéria est toujours disposé à jouer un rôle positif dans tous les efforts constructifs visant à résoudre ces problèmes. Les auteurs d'agressions doivent savoir que les souffrances et les pertes infligées aux populations démunies de Palestine finiront par représenter un lourd fardeau auquel ils ne pourront peut-être pas échapper.

Au moment où la situation dans le Sud-Liban occupé justifie les préoccupations de la communauté internationale, c'est avec stupeur et tristesse que ma délégation a appris l'assassinat du Président nouvellement élu du Liban, René Moawad. Nous déplorons l'assassinat lâche et odieux dont a été victime le Président Moawad. Après 15 ans d'une guerre fratricide qui a ravagé le Liban, nous espérons que l'élection du Président Moawad inaugurerait une période de paix, de bonne volonté et de réconciliation entre les factions rivales au Liban. En dépit de ce revers, nous sommes convaincus que le successeur de M. Moawad, Elias Hrawi, avec l'aide de personnes de bonne volonté, fera de son mieux pour ramener la paix au Liban.

Le vent de changement qui souffle actuellement à travers le monde, qui a permis le règlement de conflits et le renforcement de la coopération internationale

Mme Ogwu (Nigéria)

dans tous les domaines de l'activité humaine, devrait pouvoir souffler sur le Moyen-Orient. Les événements récents ont une fois encore prouvé que lorsqu'elles sont animées de la volonté politique d'agir ensemble et de concert, les nations du monde peuvent aboutir à des résultats remarquables, qui convaindraient même les sceptiques les plus ardents. Les Nations Unies, qui incarnent les idéaux universels de coexistence pacifique, de sécurité et de coopération internationale sont bien placées pour jouer un rôle positif dans la recherche d'une solution durable au conflit du Moyen-Orient. Le temps est d'une importance critique en la matière si l'on veut sauver davantage de vies innocentes du chaudron du Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la résolution 477 (V) de l'Assemblée générale, en date du 1er novembre 1950, je donne la parole à l'Observateur de la Ligue des Etats arabes.

M. MAKSOUD (Ligue des Etats arabes) (interprétation de l'anglais) : Il est à la mode de qualifier les problèmes du Moyen-Orient d'endémiques. Certains vont encore plus loin et disent qu'ils sont insolubles. En apparence, ces descriptions peuvent paraître logiques; pourtant, elles ne sont pas vraies. Ceux à qui l'immobilisme profite encouragent ces conclusions inutiles parce qu'elles les mettent à l'abri de toute responsabilité à l'égard du consensus et de la légitimité internationale. Les problèmes qui n'ont pas trouvé de solution au Moyen-Orient permettent aux causes de s'envenimer et à leurs responsables de rester indemnes et de continuer à sévir.

Si j'insiste sur cet aspect c'est parce que tout retard dans la solution des problèmes au Moyen-Orient accorde un répit à ceux à qui cela profite, dont les violations tendent à s'autoperpétuer, car elles portent en elles le germe du conflit, de la violence et de l'instabilité. Même lorsque l'Assemblée est saisie des problèmes du Moyen-Orient, comme chaque année à chacune de ses sessions, cet examen est toujours précédé, parfois assorti, d'une campagne orchestrée qui vise à marginaliser les Nations Unies, à faire peu de cas de leurs résolutions et à considérer l'Assemblée comme une plate-forme à partir de laquelle nous pouvons exprimer nos frustrations.

La menace de refuser ou de réduire les crédits destinés au financement des opérations des Nations Unies si l'Assemblée accorde un statut rehaussé à la mission d'observation de la Palestine est le témoignage le plus récent d'une tentative

M. Maksoud

destinée à forcer la main des Nations Unies. Cette réaction injustifiée et exagérée à une mesure qui traduit une réalité nouvelle ne peut s'expliquer que par une manœuvre diplomatique préemptive pour entraver une évolution logique et inéluctable. Cette démarche est rendue nécessaire par la reconnaissance grandissante dont bénéficie l'Etat de Palestine et vise à prévenir tout acte qui porterait atteinte au droit à l'autodétermination du peuple palestinien ou qui ne leur reconnaîtrait pas le droit à un Etat indépendant. Comment la position des Etats-Unis énoncée hier peut-elle concorder avec la déclaration de M. Shamir qui s'est dit prêt à "parler avec Satan" pour parvenir à la paix au Moyen-Orient "mais non pas avec l'OLP", car cela signifierait la "mort de l'Etat juif". La manière dont M. Shamir qualifie l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) n'est plus une illusion fantasmagorique, il s'agit désormais d'une forme d'hallucination.

Comment pouvons-nous concilier le dialogue entre les Etats-Unis et l'OLP, aussi lent et inconséquent soit-il, avec l'attitude implacable d'Israël? Comment Israël peut-il interpréter l'attitude irréductible des Etats-Unis à l'égard de l'OLP autrement que comme signifiant que son intransigeance sera récompensée au lieu d'être punie. Cet assaut verbal si dur à l'égard de l'OLP est devenu monnaie courante. C'est une autre version de l'assaut lancé contre l'OLP, l'année dernière, lorsque le Président Arafat s'est vu refuser un visa.

L'attachement des pays arabes aux Nations Unies, notre respect de leurs résolutions et le fait que nous les considérons comme un facteur de paix et de développement au Moyen-Orient comme ailleurs constituent la pierre angulaire de la politique arabe. Dans bien des cas notre recours au Conseil de sécurité des Nations Unies lorsque les mesures de répression d'Israël devenaient intolérables ou lorsque le conflit Iran-Iraq devenait menaçant était une initiative arabe qui visait à faire du Conseil de sécurité, conformément à ses responsabilités au titre de la Charte, un mécanisme chargé de restaurer nos droits et de sauver l'option de la paix. Cet attachement reste l'expression essentielle de l'approche collective et de la politique des pays arabes.

Point n'est besoin de souligner à nouveau que cet attachement a été traité avec cynisme par ceux qui ont considéré que les Nations Unies s'écartaient de leur rôle et dont le mépris à l'égard de leurs décisions et fonctions les a rendus plus hostiles à l'égard du rôle et des objectifs de l'Organisation. Nous voyons d'ailleurs se dessiner un plan. Ainsi, Israël a cherché à trouver un prétexte dans

M. Maksoud

son isolement moral, dans la condamnation et la désapprobation quasi unanime de son comportement dans les territoires palestiniens occupés, les hauteurs du Golan et le Sud-Liban et dans ses pratiques et objectifs pour inventer une paranoïa et se montrer intransigeant, au lieu de saisir cette occasion pour procéder à une autocritique et un examen de conscience approfondis.

M. Maksoud

La situation au Moyen-Orient est examinée à un moment de l'histoire où des changements profonds se produisent. On a dit, à juste titre, que le tourbillon intellectuel et politique qui traverse actuellement la plus grande partie de l'Europe l'a conduite à un tournant décisif et peut-être, en effet, nombre d'Etats et de sociétés sont-ils arrivés à un tournant décisif dans leur évolution. Etant donné que les superpuissances se rapprochent de plus en plus, il est certain que, d'une manière ou d'une autre, nous arrivons à une croisée des chemins. Il en résulte que redondance n'équivaut plus à suite dans les idées, intransigeance insolente à fermeté, réponses simplistes à clarté, coercition à force et répression à maintien de l'ordre.

Nous, dans les Etats arabes, ne pouvons qu'être touchés par ces bouleversements qui déferlent sur la partie orientale de l'Europe. Nous sommes profondément impressionnés par la spontanéité et l'authenticité de cette quête de la liberté. Dans bien des cas, les ressemblances sont évidentes avec la dynamique du soulèvement palestinien. D'un autre côté, nous devons dire que, si impressionnés que nous soyons, nous ne devons pas nous laisser emporter par l'euphorie et certaines des incidences de ces changements. Qu'il me soit permis de développer mon propos.

A notre avis, les tendances de libéralisation dans les relations soviéto-américaines annoncent la fin de la guerre froide et le début d'une nouvelle ère de rapprochement. C'est une interprétation que beaucoup partagent et une évaluation manifestement logique. Pour nous, c'est également une évolution bienvenue, car elle annonce un relâchement des tensions, une libération d'énergies créatrices et l'examen de problèmes prioritaires longtemps délaissés. En outre, elle écarte la menace d'un affrontement entre les superpuissances dans les diverses régions à crises, qui seront ainsi plus faciles à gérer : Afghanistan, Namibie, Iraq-Iran et, il faut l'espérer, Amérique centrale. Au Moyen-Orient, par exemple, le rapprochement entre les superpuissances a contribué à renforcer les accords de Taëf concernant l'unité nationale du Liban.

De cette perspective, on peut s'attendre qu'une approche conjointe en faveur de la conférence internationale sera possible et que les Etats-Unis ne s'opposeront plus à sa prompte convocation.

M. Maksoud

De toute évidence, une meilleure entente entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, accompagnée d'une amélioration de leurs relations, est de bon augure pour les perspectives de paix et de sécurité internationales. C'est pourquoi nous devrions engager le Président des Etats-Unis d'Amérique et le Président de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, lors de leurs réunions au large des côtes maltaises la semaine prochaine, à tirer profit de ces tendances positives pour promouvoir une atmosphère propice au renforcement des perspectives de désarmement et à l'introduction d'un nouvel ordre économique mondial qui permettrait aux pays en développement de profiter des réalisations existantes et futures dans la partie septentrionale industriellement et technologiquement avancée du globe.

Après avoir salué ce rapprochement entre les superpuissances et les mouvements de libéralisation dans l'Est de l'Europe, je serai tout aussi franc en parlant des appréhensions que nous éprouvons et des doutes que nous avons à l'égard de certains des aspects de cette évolution et de ces événements historiques. Ces appréhensions et ces doutes ne diminuent en rien la portée et les conséquences bienvenues et bénéfiques de cette évolution.

En disant cela, je me place dans une perspective arabe. Nous nous interrogeons, en effet, comme le font nombre de pays du tiers monde. Il serait très utile pour nos délibérations de parler de ces appréhensions. Les masquer ne ferait que créer des tensions inutiles et déformer nos relations bilatérales et multilatérales.

Tout d'abord, il y a la question de l'émigration des Juifs soviétiques. Il ne nous appartient pas de contester leur droit d'émigrer ou leur besoin de liberté de déplacement. Pourtant, cette question a revêtu beaucoup d'importance dans les relations soviéto-américaines. Dans bien des cas, favoriser l'émigration juive soviétique en Israël était une condition préalable de la suppression de certaines restrictions commerciales imposées par l'amendement Vanik-Jackson. Avec la libéralisation des lois d'émigration en Union soviétique, les Etats-Unis ont imposé des restrictions à l'immigration dans leur pays en supprimant, à Vienne et à Rome, l'examen des requêtes de candidats à l'émigration de Juifs soviétiques qui ne voulaient pas émigrer en Israël. Avec l'adoption de la nouvelle législation américaine, Israël devient virtuellement l'ultime destination de tous les Juifs soviétiques, ce qui a toujours été le but poursuivi par Israël. Sa réalisation a

M. Maksoud

pourtant été entravée par le principe du libre choix préconisé par les Etats-Unis et par les Accords d'Helsinki, ainsi que par le fait que plus de 90 % des émigrants juifs ont choisi les Etats-Unis et l'Europe.

Quelles sont donc nos préoccupations?

Premièrement, pourquoi faudrait-il forcer les Juifs soviétiques à se rendre en Israël contre leur gré alors que, par ailleurs, le droit au retour des Palestiniens réfugiés dans les Etats arabes voisins, pourtant affirmé dans de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies, dont celle qui a donné à Israël son acte de naissance, est systématiquement dénié? Deuxièmement, comment les Etats-Unis peuvent-ils accepter une situation où Israël refuse de garantir que les immigrants juifs ne s'installeront pas dans les territoires palestiniens occupés et où Israël ne reconnaît même pas que, sur la Rive occidentale, à Gaza, sur les hauteurs du Golan et à Jérusalem-Est, il joue le rôle de puissance occupante. Troisièmement, il s'ensuit que les colonies de peuplement illégales dans les territoires occupés sont des centres qui pourraient accueillir de tels immigrants et deviendraient ainsi permanents. Quatrièmement, les perspectives d'une orientation forcée de toute émigration massive de Juifs soviétiques vers un Israël sans frontières ne fait que renforcer, à ce stade, toutes les craintes de voir s'étendre de plus en plus l'annexion rampante d'Israël, ce qui mettrait en danger les perspectives de paix engendrées par les résolutions adoptées en novembre dernier, par le Conseil national palestinien. Cinquièmement, la tentative détournée d'orienter l'émigration de Juifs soviétiques uniquement vers Israël, qui persiste à ne pas vouloir reconnaître une patrie palestinienne dans le territoire occupé, sans parler du droit des Palestiniens à l'autodétermination, rend presque inévitable un débordement démographique dans les territoires arabes occupés. Les Etats-Unis, qui ne reconnaissent pas l'annexion par Israël du Golan syrien ou de Jérusalem-Est, peuvent-ils garantir que les nouveaux immigrants ne confirmeront pas les revendications expansionnistes d'Israël sur ces terres, outre la Rive occidentale et Gaza?

Israël et son lobby infatigable n'épargnent aucun effort pour saper le sentiment que les Juifs éprouvent d'appartenir à une Union soviétique plus libérale et pour restreindre, directement ou indirectement, par l'intimidation ou par la législation, l'immigration dans tout pays autre qu'Israël.

M. Maksoud

Au moment où le soulèvement palestinien entre dans sa troisième année et où Israël renforce et diversifie ses mesures de répression, l'introduction de la question de l'immigration juive est, pour nous, une source de grave préoccupation, et ceux qui souhaitent voir instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient doivent la considérer comme une question prioritaire qu'il faut régler d'urgence.

La fin de la guerre froide a favorisé l'adoption de mesures concrètes dans le processus de règlement de nombreux conflits régionaux. En ce qui concerne le conflit arabo-israélien, il semble que, pour les Etats-Unis, l'une des mesures de la "libéralisation" soit l'ampleur des contacts accrus avec Israël. C'est là le produit d'une politique des Etats-Unis qui tend à faire de l'amélioration des relations avec Israël un facteur facilitant l'accès au Congrès des Etats-Unis et, à d'autres niveaux, à ceux qui font l'opinion et la politique. Cela aurait été compréhensible si Israël avait montré qu'il est prêt à se conformer aux diverses résolutions de l'Organisation des Nations Unies et à renoncer à sa politique d'occupation ou à atténuer ses mesures et pratiques d'oppression pour répondre aux appels pressants qui lui sont lancés de respecter les conventions de Genève, ou à renoncer à sa politique d'implantation de colonies de peuplement - ou de fournir des preuves qu'il y renoncera, conformément au consensus international - ou, enfin, à donner des preuves suffisantes de son respect des frontières internationalement reconnues des Etats arabes et des droits inaliénables du peuple palestinien.

Notre préoccupation à cet égard tient au fait qu'Israël considère toute ouverture à son égard comme un encouragement à continuer de braver les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, à poursuivre sa politique d'annexion et à considérer sa politique de blocage des différents efforts de paix comme incontournable. Il est vrai que, selon l'explication qui a été donnée de ces ouvertures, la reprise des contacts avec Israël permettrait à ces pays d'exercer davantage d'influence et leur offrirait des moyens d'inciter Israël à se montrer plus "souple", moins paranoïaque et même plus disposé à écouter des suggestions "constructives". Il reste à voir si cela est réaliste ou si cela procède d'un excès d'optimisme. Entre-temps, examinons brièvement les manifestations les plus récentes de la politique et des pratiques israéliennes. Tout indique un durcissement de la politique d'Israël.

M. Maksoud

Je n'ai pas besoin de chercher bien loin. Lors de sa dernière visite aux Etats-Unis, le 20 novembre, M. Shamir a déclaré :

"Nous sommes opposés aux tentatives qui sont faites de déformer notre initiative et l'engager sur une voie qui nous mènerait à des négociations avec l'OLP..."

Dans la même déclaration, il a repris cette idée dans les termes suivants :

"C'est pourquoi je tiens à préciser très clairement qu'Israël ne fera aucune concession à l'OLP, ni directement ni indirectement, et que nous n'accepterons pas d'être partie à des négociations où l'OLP jouerait un rôle à peine déguisé, sous les auspices de l'Egypte. Et je n'ai pas besoin d'ajouter, par conséquent, que quiconque prône des négociations israéliennes avec l'OLP apporte son aide et son encouragement à nos pires ennemis."

Écoutons encore M. Shamir lorsqu'il a présenté son prétendu plan électoral :

"La formule 'territoires pour la paix' est un slogan et une duperie ... si nous quittons [les territoires occupés] ce sera pratiquement la guerre."

En d'autres termes, soit nous acceptons l'annexion permanente par Israël des territoires arabes, palestiniens et autres, soit nous risquons tous la guerre. Ne s'agit-il pas là d'un chantage des plus flagrants? D'après Shamir, si les Palestiniens veulent exprimer leurs aspirations nationales, ils n'ont qu'à le faire dans l'Etat palestinien de la rive orientale du Jourdain. L'objectif du plan Shamir est de faire déraiser les réalisations de l'Intifada, de revenir sur ce qui était acquis - à savoir la déclaration de l'Etat palestinien -, de saper l'OLP, de contourner le consensus international, de délégitimer les différentes institutions politiques et constitutionnelles du peuple palestinien, de rendre caduques et sans conséquences toutes les résolutions des Nations Unies relatives à la question de Palestine, de réduire au silence le dialogue Etats-Unis-OLP, d'annuler les acquis diplomatiques de l'OLP et de rendre vain tout effort ou toute initiative qui ne se conformerait pas à la conception israélienne ou à ses conditions préalables.

Si M. Shamir croit qu'il peut rendre nuls et non avendus les événements politiques qui sont intervenus dans la question de Palestine afin de réduire les Palestiniens au statut d'habitants arabes de ce qu'il appelle la Judée et la Samarie, et l'OLP à celui d'un groupe "terroriste" marginal, et faire ensuite miroiter des "élections" dans un cadre défini par lui, alors il est temps que les Etats-Unis et la communauté internationale lui fassent comprendre que ces caprices

M. Maksoud

et ces illusions ne sont pas de mise, avant que sa politique périlleuse et son mépris du consensus international ne fassent sombrer les chances réelles de paix que représentent l'offre historique de réconciliation faite par l'OLP au Conseil national palestinien à Alger, le 15 novembre 1988, et son élaboration ultérieure par le Président de l'OLP devant la session de l'Assemblée générale des Nations Unies à Genève, l'an dernier.

Je n'infligerai pas à l'Assemblée la liste croissante des preuves que les objectifs d'Israël sont l'annexion et l'expansion. Même lorsque M. Baker, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a tenté dans son plan en cinq points de clarifier l'initiative d'Israël, il a dû s'apercevoir que, sous prétexte d'obtenir des assurances, Israël cherchait à retarder le moment où il devrait s'engager à se retirer, à mettre fin aux implantations de colons et à rendre plausible une forme quelconque de négociations sérieuses. En fait, à la veille de la visite de M. Shamir, un nouveau village de colons a été construit, comme pour montrer aux Etats-Unis que leurs objections à l'égard de la politique d'Israël n'avaient aucune importance et que l'appui qui lui était accordé devait être inconditionnel. Néanmoins, en dépit de l'irritation montrée par les Etats-Unis, Israël et ses partisans et son lobby au Congrès pensent qu'ils trouveront les moyens de limiter les conséquences de cette irritation et de désamorcer la colère justifiée que commencent à montrer les Américains. Fondamentalement, Israël agit comme si le jugement des Etats-Unis sur le Moyen-Orient ne pouvait pas normalement évoluer vers une politique américaine. Fort de cela, Israël continue sans entraves son annexion sournoise et poursuit ses desseins expansionnistes et agressifs.

Les prémisses sur lesquelles le plan Shamir a été accepté étaient à notre avis erronées. Le Gouvernement des Etats-Unis a vu dans ce plan le reflet de ses propres désirs et non pas ce qu'il signifiait réellement. Cela était et reste un problème grave dans nos relations générales avec le Gouvernement des Etats-Unis. Nous le disons, malgré notre gratitude pour les efforts sérieux qu'a fait le Secrétaire Baker pour alléger les souffrances des Palestiniens dans les territoires occupés et sa nette condamnation des violations des droits de l'homme dans les territoires occupés. Mais prises dans le contexte des répercussions plus vastes de la partialité manifeste dont font preuve les Etats-Unis à l'égard d'Israël, nous réalisons alors combien ces marques positives ont peu d'influence sur la politique américaine générale dans le conflit arabo-israélien.

M. Maksoud

Je voudrais une fois pour toutes exposer la position de la Ligue arabe sur le prétendu plan Shamir et ses différentes variantes. Dès le départ, le plan était un trompe-l'oeil, une astuce de relations publiques visant - comme cela est évident maintenant - à faire gagner du temps à Israël pour qu'il puisse continuer à faire proliférer les implantations illégales et accroître l'intensité de ses mesures oppressives dans l'espoir de pousser à bout le peuple palestinien et de marginaliser la reconnaissance et l'appui généralisés que l'insurrection palestinienne, l'OLP et l'Etat palestinien ont obtenus.

Le plan Shamir tend essentiellement à municipaliser les droits nationaux reconnus du peuple palestinien. On nous dit souvent que ce "plan" est la seule issue et que le Gouvernement des Etats-Unis lui reste très attaché. J'espère que le rejet par Israël ces jours derniers de l'approche américaine elle-même incitera le gouvernement Bush à revenir sur l'attitude tolérante qu'il manifeste depuis si longtemps devant l'attitude méprisante de défi et d'intransigeance d'Israël.

Il devrait être évident et sans l'ombre d'un doute que le plan électoral de Shamir était une duperie dès le début. Que les Etats-Unis aient voulu lui donner le bénéfice du doute est compréhensible. Mais maintenant que Shamir, avec son opportunisme habituel, a levé le voile transparent, il est temps, à notre avis, que le Gouvernement américain revoie sa politique et le prive de sa protection.

Alors que le dégel dans les relations américano-soviétiques se précise, ses effets secondaires pourraient utilement servir à structurer la conférence internationale attendue depuis si longtemps. Au moment où nous voyons qu'un des résultats constructifs de cette détente naissante entre les deux superpuissances est de résoudre, ou tout au moins de contribuer à résoudre, les conflits régionaux restants, nous ne voyons aucune raison d'exclure le Moyen-Orient de cette approche internationalisée, pour la seule raison qu'Israël veut bénéficier d'un régime de faveur et faire accepter et reconnaître qu'il n'a de comptes à rendre à personne.

La paranoïa délibérée d'Israël a été, comme je l'ai dit, le moyen pour lui et ses partisans de chercher à empêcher les Nations Unies et le consensus international de fonctionner. Au moment, toutefois, où le Moyen-Orient n'est plus perçu comme une scène d'affrontement ni même de compétition entre les superpuissances, les perspectives d'une paix générale, juste et durable se sont améliorées. Tout retard dans la préparation de la convocation de la conférence internationale deviendra une licence pour une reprise du conflit et renforcera les forces de polarisation.

M. Maksoud

Les preuves irréfutables de la collaboration en matière de missiles nucléaires entre l'Afrique du Sud et Israël qui sont apparues il y a quelques semaines ne nous ont pas surpris. La Ligue des Etats arabes a signalé à maintes reprises cette alliance dangereuse et néfaste entre deux gouvernements qui partagent des idéologies communes, des politiques communes, des objectifs communs et un mépris identique à l'égard du droit international, des résolutions des Nations Unies et des droits nationaux de leurs victimes, qu'il s'agisse des Palestiniens ou des Noirs d'Afrique du Sud.

La nature de cette coopération intime et de cette alliance sinistre, et la menace ainsi posée à la paix régionale, que ce soit au Moyen-Orient ou en Afrique australe, doivent être examinées d'urgence dans le cadre du Conseil de sécurité des Nations Unies.

La révélation choquante de cette coopération doit, bien sûr, inciter les Etats-Unis à être plus vigilants et à assortir de contraintes plus strictes l'aide militaire qu'ils apportent à Israël. Ces deux régimes - Israël et Pretoria - doivent comprendre que leurs politiques imprudentes ne peuvent pas être poursuivies avec impunité et sans qu'il leur en coûte. Des sanctions ont été imposées à l'un, il est temps qu'il en soit appliqué à l'autre.

Il y a quelques semaines, un missile israélien à longue portée est tombé en territoire arabe libyen. L'arrogance montrée par Israël devant les inquiétudes des Américains et du monde doit ouvrir les yeux de tous ceux qui n'ont pas pris au sérieux nos soucis justifiés devant cette alliance impie. Il est urgent de s'occuper de cette situation avant qu'une escalade des dangers ne se produise.

M. Maksoud

Nous espérons sincèrement que ces révélations rendront le Gouvernement des Etats-Unis plus attentif et plus ferme en disciplinant son soi-disant allié stratégique et inciteront le Congrès des Etats-Unis à remettre en question son attitude de permissivité à l'égard des exigences, des politiques et des violations d'Israël.

Nous espérons que la réunion au sommet traitera du problème du Moyen-Orient. Nous pensons que la conférence internationale des Nations Unies aboutira à un engagement commun et nous sommes convaincus de son utilité et de sa nécessité. L'Etat de Palestine a fait un geste historique vers la réconciliation. L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a prouvé sans l'ombre d'un doute qu'elle était bien le représentant authentique et universellement accepté du peuple palestinien. L'Intifada palestinienne a défini les paramètres du patrimoine national palestinien. L'Organisation de libération de la Palestine a donné expression à ce patrimoine par la déclaration de l'Etat de Palestine en novembre 1988. Cet Etat correspond, dans son cadre territorial, aux exigences de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Le fait que la Palestine soit occupée par Israël ne la prive pas de son statut juridique, structurel et politique. Bien au contraire, cela confère à la communauté internationale l'obligation de garantir à cet Etat sa pleine indépendance et l'exercice de ses prérogatives souveraines.

La communauté mondiale ne peut plus être tenue à l'écart de la solution de la question par le blocage délibéré organisé par Israël et ses partisans. La réunion des deux superpuissances au large de Malte devrait contribuer à mettre en mouvement le processus de paix global que les résolutions des Nations Unies relatives à la conférence internationale et aux droits des Palestiniens ont clairement exposé.

Face à d'aussi clairs objectifs du côté palestinien et arabe, il ne peut y avoir aucune raison de permettre à Israël de continuer ainsi à mépriser impunément le monde. Un avertissement des superpuissances indiquant qu'il faudrait en payer le prix, permettrait dans une large mesure aux Nations Unies de progresser sur le chemin de la paix au Moyen-Orient, qui nous échappe depuis si longtemps.

Le Liban a été un sujet majeur de préoccupation pour la Ligue des Etats arabes et pour la communauté mondiale. Ce pays qui a tant souffert a été au bord de l'éclatement. Pendant des mois, le Liban a été l'arène des revendications opposées des parties et des autorités en lutte. Les bombardements, la destruction et la guerre ont presque détruit l'infrastructure institutionnelle de ce magnifique et

M. Maksoud

courageux pays, un Membre fondateur des Nations Unies. Il y a eu un moment où l'esprit indomptable des Libanais s'est trouvé dangereusement près de l'effondrement. Les Libanais en étaient arrivés à perdre espoir et à se laisser aller au pessimisme. Ils étaient à la recherche d'un but et d'un sens d'orientation pour leur dynamisme. Il était crucial pour les Libanais qu'ils réaffirment leur attachement à l'unité et à la souveraineté de leur pays, que la réconciliation nationale prenne rapidement le dessus sur les divisions et l'affrontement et que le dialogue devienne le véhicule pour parvenir aux buts et aux objectifs communs.

Quinze ans de souffrance, d'exode et de lutte ont été une expérience traumatique pour un pays qui a donné à la nation arabe et au monde ce qu'il y a de mieux en matière de littérature, de culture, d'éducation et de talents professionnels. Ces avoirs créatifs ainsi que les potentiels avérés du Liban et des Libanais ont été estimés trop précieux pour qu'on les laisse sombrer dans une hémorragie sanglante qui ne pouvait plus être acceptée ou tolérée.

Dans cette perspective, et entièrement consciente des conséquences de l'absence d'une solution à la crise libanaise, la Ligue des Etats arabes, pendant la plus grande partie de cette année, a entrepris avec diligence, en particulier par le truchement de son comité tripartite, de trouver une conclusion définitive à la tragédie libanaise. Avec les accords de Taëf, les institutions d'Etat ont été rétablies et un président a été élu, qui malheureusement a été abattu après 17 jours. Cependant, en dépit de la mort prématurée du Président René Moawad, l'objectif poursuivi par ses assassins n'a pas été atteint grâce à l'élection rapide du Président Hrawi. Le Liban n'est plus désormais prisonnier de l'indécision. Ses institutions légitimes, reconnues et soutenues par la communauté internationale tout entière, sont en train d'être revitalisées et redeviennent opérationnelles. La voie de la réconciliation nationale ne sera pas aussi facile que nous le souhaitons. Le chemin est parsemé d'embûches qui doivent être évitées et d'animosités qui subsistent encore et qui doivent être surmontées, outre l'occupation continue par Israël du Sud-Liban.

Cependant, nous devons considérer ces obstacles comme des défis et non comme des raisons de vengeance. Le Liban a été blessé de manière telle que seul un processus de guérison peut être entrepris. A cet égard, maintenant que le Gouvernement légitime a été établi et universellement reconnu, il est possible au Liban de faire preuve de compassion à l'égard des dissidents et d'ouverture

M. Maksoud

d'esprit à l'égard de ceux qui le mettent en question. Mais en retour, la compassion ne devrait pas être confondue avec de la faiblesse et l'ouverture d'esprit avec une tolérance de l'insurrection. La primauté des institutions légitimes ne peut être remise en question; mais les politiques adoptées peuvent être examinées d'un oeil critique ou même ouvertement critiquées. Des suggestions divergentes et constructives peuvent être acheminées par les instruments de prise de décision, que ce soit au Parlement ou par la pression de l'opinion sur le Gouvernement central. De cette façon, la poursuite des buts nationaux libanais sera accélérée et le rôle de catalyseur du Liban sera de nouveau au premier plan. La réadaptation des Libanais et la reconstruction du Liban seront à l'ordre du jour pour de nombreux mois à venir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et doivent être faites par les délégations à partir de leur place.

M. MOHAMMED (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Le délégué de Tel-Aviv a essayé, d'une manière faussement naïve, de déformer la vérité en cherchant à se faire passer pour le défenseur du peuple palestinien. Quelle relation imagine-t-on qu'il puisse exister entre la victime et son bourreau? Ce représentant a versé des larmes de crocodile à propos de la paix. Cependant, chacun sait les crimes qui sont maintenant perpétrés par les forces d'occupation - crimes qui dépassent de loin ceux commis par les nazis - contre le peuple héroïque qui se bat dans les territoires occupés, à l'aube de la troisième année de leur Intifada héroïque, qui est l'un des plus glorieux mouvements de résistance à l'occupation du XXe siècle.

La politique d'agression d'Israël se fait maintenant au grand jour. Il continue de développer sa puissance militaire et ses forces nucléaires et de perpétrer ses actes quotidiens d'agression contre le Liban, comme il l'avait déjà fait impudemment contre l'Iraq, la Tunisie et d'autres pays. Est-ce là une politique susceptible de conduire à la paix?

Le représentant de l'entité sioniste a interprété le droit à l'autodétermination d'une manière étrange et inconnue jusqu'ici, en totale contradiction avec ce que l'on connaît communément en matière de droit

M. Mohammed (Iraq)

international, ainsi qu'avec les buts et principes et le contenu général de la Charte des Nations Unies. Il voudrait que les Palestiniens oublient qu'ils sont un peuple vivant, en pleine renaissance, doté d'une culture, d'une histoire, de traditions et d'un avenir. Selon lui, ils devraient se soumettre à l'occupation et accepter de vagues promesses limitées à une certaine autonomie et à des élections organisées sous l'occupation.

Israël a rejeté toutes les courageuses initiatives de paix présentées par l'Organisation de libération de la Palestine, le seul représentant légitime du peuple palestinien, et continue à s'opposer à la convocation d'une conférence internationale de paix.

M. Mohammed (Iraq)

Il a tout refusé, même l'initiative du Président de l'Egypte, Hosni Moubarak, tout comme il a refusé de multiples initiatives par le passé.

Israël ne veut qu'une solution, à savoir l'élimination de la cause palestinienne, qui pourrait se faire selon lui par deux moyens : premièrement, le passage du temps; deuxièmement, sa politique de la poigne de fer qui se traduit par une occupation continue, l'escalade de l'agression et l'élimination méthodique et déterminée du peuple palestinien. C'est pourquoi Israël compte sur le temps pour réaliser son rêve impossible : briser la résistance du peuple palestinien et éliminer sa cause.

L'évolution des événements historiques dans notre région prouve clairement que la seule solution possible à la question de Palestine est de mettre fin à l'occupation, d'accepter les droits inaliénables du peuple palestinien et de lui permettre d'exercer ces droits, y compris celui de créer un Etat indépendant sur son territoire national, avec pour capitale Jérusalem Al Qods. Cela doit se faire grâce à la convocation d'une conférence de paix, avec la participation, sur un pied d'égalité, de l'Organisation de libération de la Palestine. En effet, l'OLP est le seul représentant légitime du peuple palestinien.

L'obstination de l'entité sioniste à rejeter cette solution confirme sa politique persistante d'agression et d'expansion, qui est contraire au climat international actuel où la confrontation, la violence et la guerre froide prennent progressivement fin pour faire place à la paix et à la détente internationale.

Le représentant de l'entité sioniste s'est référé à certains instruments et pactes internationaux. Je ne souhaite pas me référer...

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant d'Israël pour une motion d'ordre.

M. DOWEK (Israël) (interprétation de l'anglais) : Je m'excuse d'interrompre à nouveau l'orateur. Je suis le représentant de l'Etat d'Israël, non pas de l'entité sioniste, bien que je sois fier d'être sioniste.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant de l'Iraq peut poursuivre.

M. MOHAMMED (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Le représentant qui rejette tout s'est référé à certains instruments et pactes internationaux. Comme

M. Mohammed (Iraq)

je l'ai dit, je ne veux pas évoquer les politiques d'agression de cette entité et sa participation à l'escalade de l'agression quand il appuie les agresseurs et se fait leur complice. Mais je voudrais parler de quelque chose qui est bien connu de la communauté internationale : le fait que cette entité rejette toutes les résolutions des Nations Unies, qu'elle fait fi de ces résolutions et les attaque, et va même plus loin, en attaquant l'organe international lui-même. Israël est une entité qui a été très largement condamnée par la communauté internationale et compte tenu de son histoire, son représentant devrait être le dernier à parler du respect des instruments, des pactes et des traités internationaux.

M. SHAHEED (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Tout d'abord, je voudrais appeler l'attention sur les remarques faites par le représentant de l'entité sioniste raciste en Palestine occupée à la suite de l'intervention de la délégation de la République islamique d'Iran.

En fait, le Président de l'Assemblée générale a lancé un appel; il ne s'agissait pas d'une décision présidentielle, comme l'a indiqué ce représentant. La différence entre un appel et une décision présidentielle est claire. Je pense que la chose est facile à vérifier. Une fois de plus, on voit quelle crédibilité on peut attacher à ce que ce représentant pourra dire à l'avenir.

Le représentant de l'entité sioniste raciste en Palestine occupée a essayé tout à l'heure, par son bavardage, de déformer les faits et de tromper les représentants en disant qu'il souhaitait la paix, que son seul souci était de rechercher la paix et qu'il n'avait d'autres objectifs que la paix. Cependant, malgré les vagues successives d'expansionnisme dans lesquelles s'est engagée, l'entité sioniste qu'il représente et ses violations des valeurs et des normes internationales, nous entendons toujours le représentant de ce régime parler de "paix". Lorsque le représentant sioniste a parlé de la paix il entendait la paix sioniste, c'est-à-dire la défaite des arabes. Le régime raciste à Tel-Aviv ne souhaite pas une paix juste et ne veut en aucune façon oeuvrer dans ce cadre.

Cela n'est pas une simple supposition. Ces faits tiennent de l'évidence pratique, et ceux qui suivent l'évolution du conflit arabo-sioniste et la situation dans la région le savent bien. Le régime sioniste, en bref, voudrait avoir et la terre et la paix. Voilà ce qu'il veut, voilà ce qu'il essaie de faire, surtout en ce moment. Mais la voie de la paix est très claire. Les composantes de la paix sont bien connues de tous et sont reconnues par la communauté internationale et toutes ses organisations

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

et institutions. Elles sont fondées sur le retrait du régime sioniste raciste de Tel-Aviv de tous les territoires arabes occupés et sur l'exercice des droits du peuple arabe palestinien au retour et à la création d'un Etat arabe palestinien indépendant. La Conférence internationale qui sera convoquée sous les auspices des Nations Unies avec la participation de toutes les parties concernées est la manière la plus rapide et la mieux appropriée de parvenir à une paix juste. C'est ce qu'affirme la tendance générale des dernières années. Seule une minorité qui se limite au régime sioniste de Tel-Aviv et aux Etats-Unis s'oppose à la convocation de la Conférence internationale de paix. Si le représentant du régime raciste souhaite la paix, comme il le clame bien haut, pourquoi refuse-t-il de prendre la voie qui mène véritablement à la paix dans la région, celle de la conférence internationale sous les auspices des Nations Unies?

La Syrie a affirmé sa volonté de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nous avons affirmé cette volonté en acceptant la convocation de la Conférence.

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

Le régime raciste en Palestine occupée n'a aucun respect pour les instances internationales. Pour ce régime, la vérité ne se trouve pas dans les résolutions adoptées par ces instances mais uniquement dans les textes de la Torah relatifs à ce qu'il appelle le Grand Israël. Le régime raciste s'est efforcé de réaliser ce rêve mythique par toute une série de guerres périodiques et d'attaques successives. Lors d'une réunion de l'American Israel Public Affairs Committee, le 22 mai 1989, M. Baker a demandé au régime de renoncer à ce rêve illusoire.

Il est devenu parfaitement évident que le régime raciste de Tel-Aviv s'efforce, bien qu'il prétende rechercher la paix, de faire échouer et d'écraser l'Intifada du peuple palestinien, Intifada qui a démasqué le régime et révélé la nature véritablement terroriste d'un régime reposant sur l'agression et l'expansion. L'Intifada a également révélé l'esprit de vengeance dont est imprégnée l'idéologie sioniste ainsi que la fausseté de ce régime. Il a démasqué le visage du régime sioniste qui, depuis 40 ans, s'efforce de faire croire au monde qu'il est membre à part entière de la famille des nations occidentales démocratiques. Qu'il me soit permis de rappeler à l'Assemblée que Hal Wyner, journaliste au New York Times, dans un article paru dans le numéro du 28 octobre 1989, a rapporté que la plupart des soldats israéliens qui combattent l'Intifada violent quasi impunément toutes les normes universellement reconnues de la conduite militaire civilisée, créant de ce fait une situation effrayante au plan des droits de l'homme dans les territoires occupés.

Le représentant de l'entité sioniste raciste de Tel-Aviv a également parlé du Liban, qui a été et continue d'être le théâtre des efforts tentés par Israël pour atteindre son objectif, la réalisation du "Grand Israël". L'agression brutale lancée par les forces sionistes lors de l'invasion du Liban, en juin 1982, visait à réaliser cet objectif. Les membres se rappelleront que, lorsque Chaim Herzog a pris la parole à l'Assemblée le 16 novembre 1983, il l'a fait devant une salle pratiquement vide, les délégations s'étant retirées en bloc en raison de l'attaque brutale du Liban, dont la nouvelle était encore présente à l'esprit des représentants. Cette invasion a entraîné l'assassinat aveugle de civils innocents - hommes, femmes et enfants -, la destruction de biens appartenant à des civils ainsi que les horribles massacres commis à Beyrouth dans les camps de Sabra et de Chatila. Le régime raciste sioniste en Palestine occupée a des visées géographiques et politiques sur le Liban. Israël cherche à diviser le Liban en entités sectaires gouvernées par des minorités isolationnistes liées au sionisme.

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

Le régime est dévoré de cupidité territoriale, comme le montre la prise du Sud-Liban et des ressources en eau de la région, dont le but est l'approvisionnement en eau de la Palestine occupée.

En somme, ce que veut le régime raciste sioniste, c'est s'emparer de la terre, de l'eau et de la souveraineté du Liban. Sinon, pourquoi le régime refuse-t-il d'appliquer les résolutions des Nations Unies, notamment la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui demande le retrait immédiat et inconditionnel de ce régime de l'ensemble du Liban? Le régime renforce en fait son occupation du Sud-Liban, comme cela a été confirmé dans le Washington Post du 20 octobre 1988, selon lequel les procédures administratives et les dispositions prises par Israël dans le Sud-Liban occupé révèlent son intention d'y demeurer.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je regrette de devoir informer le représentant de la République arabe syrienne que le temps dont il disposait pour faire sa déclaration est épuisé.

M. DOWEK (Israël) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation n'avait pas l'intention de répondre aux nombreuses délégations arabes qui ont pris la parole au cours du débat ou dans l'exercice du droit de réponse à notre propre déclaration. Ma délégation sait très bien que les jeux sont faits et que l'Assemblée n'est ni en mesure d'entendre la voix de la modération ni de permettre le moindre changement de cap dans la voie dans laquelle elle a dû s'engager sous la pression de la campagne diplomatique et de propagande poursuivie inlassablement contre Israël par certains pays.

Ma délégation ne pouvait cependant pas demeurer silencieuse devant le cynisme choquant manifesté par la délégation de la République arabe syrienne qui, sans honte aucune, se pose ici en champion infatigable de la démocratie et des droits de l'homme et en partisan loyal des Arabes palestiniens et du peuple libanais. Ma délégation se sent tenue de déclarer avec force que le monde n'est pas aveugle et qu'il a parfaitement conscience de ce qui s'est passé et qui continue de se passer sous ses propres yeux.

Toutefois, quand il s'agit de la Syrie, pour quelque obscure raison, le monde devient muet, ce qui ne fait que renforcer la Syrie dans sa conviction qu'elle peut continuer indéfiniment et impunément à fouler aux pieds toutes les normes internationales; qu'elle peut continuer à recourir impitoyablement à la force armée, au terrorisme, aux enlèvements, à la torture, à l'échange d'otages et au chantage diplomatique dans ses rapports avec d'autres pays et d'autres peuples,

M. Dowek (Israël)

notamment les Etats frères arabes et sa propre population, et qu'elle peut continuer à venir à l'Assemblée jouer effrontément les Don Quichotte de toutes les causes et prétendre défendre les victimes mêmes de ses sinistres manoeuvres. La Syrie peut bien élever la voix ici au nom des Palestiniens, n'empêche que, sur le terrain, elle lance ses chars contre les camps de réfugiés palestiniens, arrête des milliers de Palestiniens et incite les Palestiniens à attaquer leurs frères palestiniens. Elle peut également clamer bien haut qu'elle est décidée à sauver le Liban, n'empêche que ses troupes achèvent d'occuper le pays, bombardant au passage quiconque se met en travers de leur route. Ce faisant, la Syrie applique fidèlement un vieux proverbe arabe devenu la devise de la politique syrienne :

(L'orateur cite en arabe)

"C'est lui le meurtrier du défunt et il a l'insolence d'accompagner sa dépouille."

(L'orateur poursuit en anglais)

La Syrie doit bien savoir que l'impudence et le cynisme ont des limites et qu'un jour viendra forcément où les spectateurs muets et ceux qui se contentent de se lamenter - la communauté mondiale - réagiront et prendront les mesures qui s'imposent à l'égard de la Syrie. Les morts eux-mêmes - les victimes de la Syrie - trouveront en fin de compte l'énergie nécessaire pour réagir et la contraindre à relâcher sa proie.

Fort heureusement, Israël n'est ni muet ni timoré. Il n'est certainement pas mort non plus. Israël se refuse à devenir une victime ou une proie, même au risque d'encourir la désapprobation ou la colère de la Syrie. Israël agira et réagira chaque fois que ses intérêts seront en jeu. Il ne se pliera pas au diktat de la Syrie; il ne permettra pas que des attaques meurtrières soient commises contre son territoire ou sa population; il ne sanctionnera pas le terrorisme et ne cédera ni au chantage ni à l'intimidation.

M. Dowek (Israël)

Israël ne se laissera pas détourner de sa recherche persistante de la paix par des menaces telles que cet appel à la Jihad lancée par le Président Assad :

"Nous apprendrons à nos enfants à chérir la mort au nom de Dieu. Les forces armée syriennes sont une école où l'on apprend à mourir au service de Dieu. Que notre génération soit la génération de la mort pour la gloire de Dieu. Nous rencontrerons nos frères dans le Golan, en Palestine et au Sud-Liban, par la volonté d'Allah, le jour de la victoire."

Israël, pour sa part, ne recherche pas et n'a jamais recherché les victoires militaires. Il préférerait rencontrer la Syrie et les autres Etats arabes autour d'une table de négociation et trouver des solutions au conflit arabo-israélien qui soient acceptées et acceptables par toutes les parties.

En ce qui concerne les Palestiniens, ma délégation voudrait indiquer que la Syrie n'a aucune autorité morale pour parler des Palestiniens et encore moins pour parler au nom des Palestiniens. Ce n'est pas là mon appréciation propre, mais bien la position du prétendu seul représentant légitime du peuple palestinien, à savoir l'OLP. En 1985 déjà, dans une interview accordée à l'hebdomadaire égyptien Mayo, M. Hallaf, numéro deux de l'OLP, mieux connu sous le nom d'Abu Iyad, a dit :

"La Syrie, qui s'empresse de collaborer et de s'entendre avec tout le monde, et qui est un agent d'Israël et des Etats-Unis, n'a pas le droit de parler de l'OLP ni de lui reprocher quoi que ce soit. Nous savons que ce que fait le régime syrien et que ce qu'il a fait dans le passé contre le peuple palestinien est plus criminel que tout ce qui a déjà été fait contre ce peuple. Nous avons eu des différends avec certains régimes arabes et ils nous ont nui politiquement, d'autres nous ont attaqué militairement, mais le régime syrien, lui, continue à nous attaquer politiquement et militairement. Le but de la Syrie aujourd'hui est de détruire l'OLP afin d'avoir les mains libres au Liban."

La même position a été réaffirmée par M. Yasser Arafat lorsqu'il a dit dans une interview radiodiffusée :

"Le Président Assad utilise la milice Amal pour attaquer les camps de réfugiés palestiniens dans le but d'anéantir l'infrastructure de l'OLP et de provoquer l'exode d'un demi-million de Palestiniens. Les Syriens ont promis à Amal un canton chiite en échange d'une guerre sale et honteuse contre les Palestiniens, au cours de laquelle des enfants palestiniens sont massacrés."

M. Dowek (Israël)

Quant au Liban, chacun sait que ses souffrances proviennent des agissements de la Syrie dans ce pays depuis 15 ans. L'occupation militaire, l'extermination de plus de 100 000 personnes, les massacres épouvantables, les bombardements aveugles de villages et de villes, le triste sort de centaines de milliers de réfugiés, le régime de terreur imposé à des populations éprises de paix, l'assassinat de diplomates et de dirigeants politiques, la désorganisation complète de la fonction publique, le meurtre brutal et sanglant de milliers de Palestiniens par les forces armées syriennes avec l'aide active de frères palestiniens, tous ces actes et encore bien d'autres ont été commis par la Syrie, soit directement, soit par le truchement de ses séides.

Encouragée par la passivité de la communauté mondiale, la Syrie s'est arrogé le droit inaliénable, non seulement de dicter à un Liban sans défense des politiques et des positions allant à l'encontre des intérêts du Liban, mais également d'utiliser la force brutale pour imposer sa volonté quand et où cela lui convient. Le Liban est sacrifié à l'autel d'une unité arabe inexistante, alors que la Syrie profite de l'indulgence du monde entier pour renforcer ses positions et réaliser son rêve d'une grande Syrie.

D'un autre côté, nous assistons aujourd'hui à la formation d'une alliance impie entre la Syrie et l'OLP dans un effort désespéré de bloquer toute tentative d'apporter une paix juste et durable à notre région. Leur opposition irréductible à toute forme de règlement israélo-arabe les réunit pour un certain temps. L'intimidation politique et l'assassinat continuent à être leurs armes principales. Les victimes, comme toujours par le passé, sont les Palestiniens eux-mêmes. Une fois de plus, l'OLP et les groupes qui la composent montrent qu'ils sont incapables de devenir des partenaires dans le processus de paix et qu'ils seraient prêts à s'allier avec le diable lui-même pour saborder les moindres perspectives de paix.

Israël, pour sa part, ne se laissera pas intimider par l'OLP, la Syrie ou leurs partenaires dans la terreur et l'oppression. Il continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir la paix et pour amener un règlement juste et global fondé sur la tolérance, le respect mutuel et l'intérêt réciproque.

M. HOSSEINI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) :
Que la déclaration faite par le représentant sioniste concernant la guerre entre l'Iran et l'Iraq soit correcte ou non, nous pensons que toute exploitation du sujet simplement pour détourner l'attention de l'opinion internationale et de l'Assemblée générale des crimes commis par le sionisme en Palestine est un coup bas.

En ce qui concerne la motion d'ordre présentée par le représentant sioniste, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur les réserves que ma délégation formule tous les ans concernant la légalité des pouvoirs du représentant du régime sioniste. Nous ne reconnaissons pas d'Etat non palestinien sur le territoire palestinien. Notre position en ce qui concerne l'occupation de la terre de Palestine par l'usurpateur sioniste est bien connue. Nous estimons que cette base sioniste, créée par la terreur et par l'emploi de la force, a acquis illégalement et illégitimement le titre d'Etat. Mon pays a toujours appuyé la juste lutte de nos frères palestiniens pour créer leur propre Etat indépendant sur toute la terre de Palestine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui désire exercer pour la seconde fois son droit de réponse. Je lui rappelle que cette seconde intervention est limitée à cinq minutes.

M. SHAHEED (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Je n'ai pas terminé ma première déclaration qui répondait aux affirmations erronées et aux mensonges du représentant de l'entité sioniste en Palestine occupée. Mais puisqu'il a proféré de nouveaux mensonges, je voudrais y répondre. Il n'y a pas à en être surpris, et ces mensonges ne sont pas réellement nouveaux. Il en a toujours été ainsi depuis la création du mouvement sioniste. Le mouvement sioniste, dès son origine, a été fondé sur le terrorisme et le crime, ce qui lui a permis d'utiliser tous les moyens disponibles. Je reviendrai bientôt sur le sujet du terrorisme sioniste, mais je voudrais d'abord terminer ma première déclaration. Ensuite, je reprendrai les points évoqués par le représentant sioniste devant l'Assemblée générale. Il semble avoir estimé que son racisme malodorant ne pouvait pas suffisamment, c'est pourquoi il a rajouté des mensonges à ce qu'il avait dit précédemment. Mon temps est limité. J'essayerai pourtant de reprendre un à un les points qu'il a mentionnés.

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

J'ai cité auparavant un article paru dans le Washington Post du 20 octobre de cette année. Le Washington Post disait que les mesures administratives prises par Israël et son installation au Sud-Liban occupé montrent son intention de contribuer à occuper cette région pendant longtemps.

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

Dans son bavardage devant l'Assemblée, le représentant du sionisme mondial a mentionné le terrorisme. Il est très clair qu'il s'imagine à tort que nous souffrons d'amnésie et que nous sommes incapables de faire le départ entre le vrai et le faux. Il est évident que le terrorisme n'est dû qu'à l'occupation de nos terres arabes par les sionistes; c'est un moyen dont se sert le régime sioniste, dans le cadre de sa stratégie, pour mener à bien en terre arabe le plan sioniste utopique du Grand Israël.

Au vrai, le terrorisme n'a pas seulement été pratiqué contre les Arabes : il a été dirigé contre des Juifs depuis le début du mouvement sioniste. Rappelons-nous seulement le bateau français Patrie qui transportait des Juifs en Palestine et que l'Irgoun a délibérément fait exploser le 22 novembre 1940, au large du port de Haïfa. La bande Irgoun a soutenu que l'explosion du navire était le fait des passagers juifs qui avaient choisi le suicide collectif plutôt que l'abandon de la Palestine. L'histoire de ce bateau nous rappelle un autre navire, le Struma, qui a été détruit en février 1942; la Jewish Agency a raconté à cette occasion la même histoire que lors de l'explosion du Patrie, à savoir qu'il s'agissait d'un acte de suicide collectif.

Il y en a peut-être qui se rappellent l'outrage commis par le Shin Bet, qui a exécuté deux combattants palestiniens qui avaient été capturés vivants après l'attaque d'un autobus sioniste le 12 avril 1984. Ces deux Palestiniens, captifs désarmés, furent assassinés par des éléments du Shin Bet. N'est-ce pas là du terrorisme? Ou alors qu'est le terrorisme? Cet outrage a mis à jour la face hideuse de la soi-disant démocratie unique de la région.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je rappelle au représentant de la République arabe syrienne que les cinq minutes qui lui étaient allouées sont écoulées et qu'il se fait tard. Comme aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse, je vais lever la séance.

La séance est levée à 20 h 15.

